



« 120 TERRAINS »

L'ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL DES TERRAINS DE SPORT CAISSE D'ÉPARGNE



Fédération Nationale
CAISSE D'ÉPARGNE

2025

Etude menée par le Think Tank Sport et Citoyenneté

**Sport and
Citizenship**
Sport serving society



**Sport et
Citoyenneté**
Le Sport au service de la société

AVANT-PROPOS

Alors que l'accès à la pratique sportive constitue un enjeu majeur de santé publique, de cohésion sociale et d'égalité des chances, le dispositif de rénovation ou construction des terrains de sport initié par les Caisses d'Epargne dans le cadre de leur programme Pacte Utile à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, s'impose comme l'un des plus ambitieux de ces dernières années pour repenser la place du sport dans l'espace public.

En favorisant le libre accès à des espaces sportifs de proximité, les Caisses d'Epargne affirment une conviction forte : **le sport doit être un bien commun, accessible à tous et toutes, au cœur de la vie quotidienne des territoires**. Cette approche, fondée sur la proximité et l'utilité sociale, rejoint pleinement la vision portée par *Sport et Citoyenneté* depuis sa création : faire du sport un levier d'inclusion, de santé et de citoyenneté.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons lancé une étude d'impact afin d'**analyser les effets sociaux du projet, objectiver ses réussites et identifier ses marges de progression**, dans un esprit d'exigence, d'indépendance et de transparence. Nous avons donc cherché à comprendre comment ces nouveaux espaces de pratique transforment les usages urbains, les dynamiques sociales et les représentations du sport, en donnant la parole aux acteurs de terrain et aux bénéficiaires eux-mêmes.

Les premiers résultats sont extrêmement encourageants. Partout où ils ont été installés, ces terrains créent du lien, suscitent la pratique libre, renforcent l'attractivité des quartiers et ouvrent de nouvelles perspectives d'émancipation, notamment pour les jeunes et les femmes.

Toutefois, ils rappellent aussi que **l'inclusion ne se décrète pas, et doit faire l'objet d'une volonté permanente pour se construire**, par l'animation, la médiation, la formation et la coopération entre acteurs publics, privés et associatifs.

Ce rapport n'a donc pas vocation à clore un cycle, mais à **ouvrir une trajectoire**, celle d'une politique sportive locale plus participative, plus égalitaire et plus durable. À travers cette évaluation, *Sport et Citoyenneté* souhaite contribuer, avec la Fédération nationale des Caisses d'Epargne et ses partenaires, à la consolidation d'un modèle d'investissement à impact social mesurable, au service des territoires et du bien commun.

Julian Jappert, Directeur général, Think tank Sport et Citoyenneté
Pierre Macé, directeur général, Fédération nationale des Caisses d'Epargne



« Le sport est un excellent outil pour créer des liens entre les gens.
C'est une langue internationale, qui fait tomber les barrières et permet
à tout le monde d'être, littéralement, sur le même terrain. »

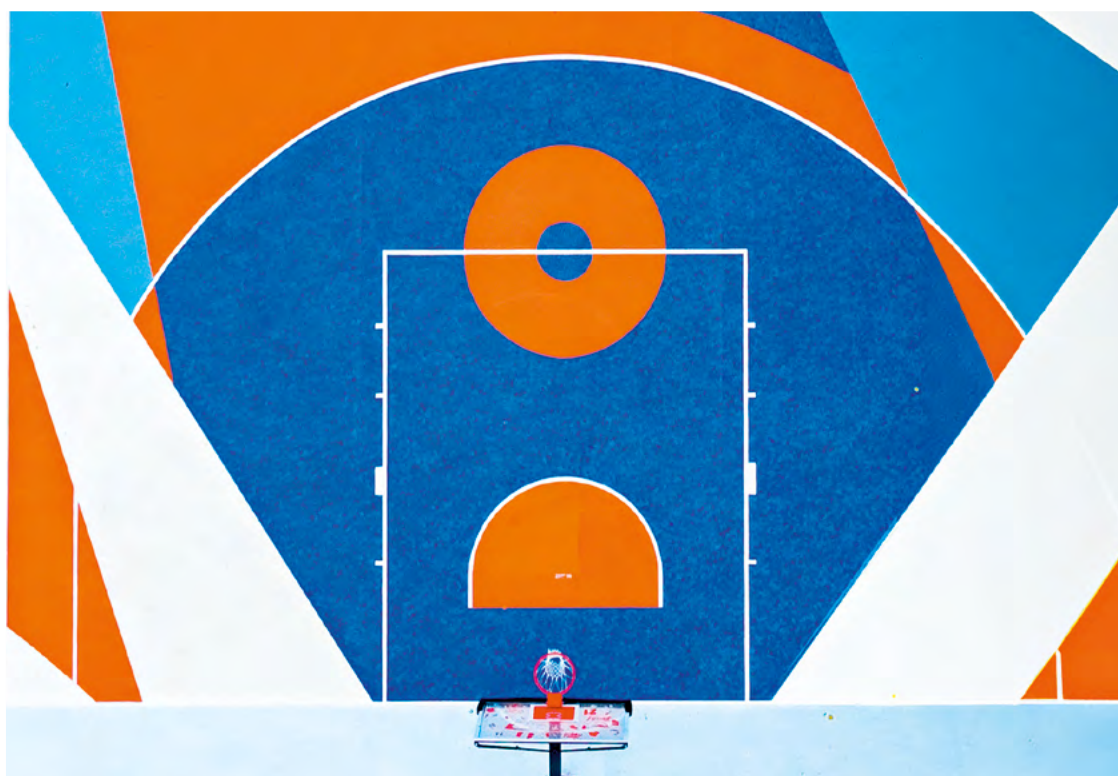
*Ylva Johansson,
Commissaire européenne en charge des affaires intérieures*

**Revue Sport et Citoyenneté n°51, mars 2021*

SOMMAIRE

Avant-PROPOS	2
Sommaire	4
Introduction générale	6
Objectifs du rapport	7
Plan du rapport	7
Revue de littérature	8
L'utilisation des terrains en libre accès	8
Les terrains de sport comme espaces publics	8
Accessibilité et inclusion	9
Animation et appropriation	11
Exemples et enseignements internationaux	12
Présentation du dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Épargne»	14
Genèse et ambitions	14
Caractéristiques du dispositif	15
Enjeux spécifiques	15
• Accessibilité physique et sociale	15
• Animation et pérennité	16
• Féminisation de la pratique	16
• Inclusion des personnes en situation de handicap	17
• Gouvernance et coopération territoriale	17
Hypothèses de recherche	18
Méthodologie de recherche	19
Questionnaire à destination des collectivités	19
Focus group multi-acteurs	20
Données quantitatives et perspectives de mesure	21
Limites et biais méthodologiques	23
Présentation des résultats de recherche	24
Les terrains comme leviers d'accès et d'animation de la pratique libre	25
L'animation : condition de la mixité et de l'appropriation durable	27
Accessibilité et inclusion : des avancées matérielles, un usage encore inégal	29
Gouvernance locale : un pilier de la pérennité du dispositif	31
Communication, valorisation et mesure : vers une culture du suivi partagé	32

Recommandations	36
1 - Structurer des dispositifs d'animation régulière et inclusive	37
2 - Renforcer la concertation et la gouvernance locale multi-acteurs	38
3 - Développer des programmes d'inclusion ciblés	39
4 - Mettre en place un dispositif national de suivi et d'évaluation partagée	40
5 - Valoriser les bonnes pratiques et capitaliser sur les retours d'expérience	42
6 - Renforcer la communication et le récit collectif autour des terrains	43
7 - Favoriser la pérennité financière et sociale du dispositif	44
8 - Recommandations opérationnelles	46
Renforcer l'inclusivité des aménagements	46
Structurer un système de mesure d'impact partagé	46
Valoriser la dimension RSE et communication extra-financière	47
Établir un calendrier d'actions "héritage Paris 2024"	47
Conclusion générale	48
Objectifs de développement durable	51
Label « Impact social du sport »	53
Bibliographie	54



INTRODUCTION GÉNÉRALE

La promotion de l'activité physique et sportive constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. En France, près d'un adulte sur deux ne pratique pas une activité physique suffisante au regard des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2020). Ce déficit d'activité contribue à l'augmentation des maladies chroniques, à la baisse du bien-être psychologique et au renforcement des inégalités sociales face à la santé (Inserm, 2019). Par ailleurs, la pratique sportive demeure fortement différenciée selon les catégories sociales, le genre et le territoire : les populations les plus précaires, les femmes et les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) apparaissent comme les moins bien dotés en opportunités d'accès au sport (ministère des Sports, 2022).



Dans ce contexte, les équipements sportifs en libre accès se développent comme une réponse aux enjeux de sédentarité et d'inégalités. Leur déploiement s'inscrit dans une dynamique d'« urbanisme actif » qui vise à intégrer l'activité physique dans le quotidien des habitants par l'aménagement d'espaces publics propices au mouvement. Plusieurs collectivités, en France et à l'étranger, ont ainsi fait le choix de créer des terrains multifonctionnels ou des équipements en accès libre pour favoriser l'appropriation spontanée, réduire les barrières financières et encourager les pratiques informelles (Bocarro et al., 2019 ; URBACT, 2024).

Le dispositif de rénovation ou construction de terrains de sport initié par les Caisses d'Epargne dans le cadre de leur programme Pacte Utile, s'inscrit dans cette logique. Il vise à financer et implanter cent vingt terrains de pratique en libre accès, centrés sur des disciplines attractives et en plein essor : basketball 3x3 et handball. Son ambition est double : répondre à l'impératif de démocratisation de l'activité physique tout en favorisant l'inclusion sociale et territoriale par le sport. En mettant l'accent sur l'accessibilité, la mixité et la coopération entre acteurs publics, privés et associatifs, le projet se positionne comme une initiative innovante, à la croisée de la santé publique, de la cohésion sociale et du développement urbain durable.

1.2 Objectifs du rapport

Ce rapport a pour finalité de présenter les résultats de l'évaluation d'impact du dispositif engagé par les Caisses d'Epargne, à un stade précoce de son déploiement, afin d'apporter un éclairage utile à ses porteurs, à ses partenaires et, plus largement, aux acteurs publics et privés impliqués dans la promotion du sport en libre accès.

Premièrement, il s'agit d'évaluer les premiers effets du dispositif sur les territoires. L'analyse vise à documenter l'usage réel des terrains, à mesurer leur appropriation par les habitants et à identifier les dynamiques sociales, sportives et territoriales qu'ils génèrent. Cette démarche permet de vérifier dans quelle mesure les objectifs initiaux, à savoir la démocratisation de la pratique sportive, l'ouverture à tous les publics, ainsi que la contribution à la cohésion sociale, trouvent déjà des traductions concrètes dans les contextes locaux.

Deuxièmement, ce rapport entend identifier les leviers et les freins rencontrés dans la mise en œuvre du dispositif. Au-delà de la simple observation des usages, l'objectif est de comprendre les conditions qui favorisent l'appropriation des terrains (animation, accessibilité, partenariats locaux), mais également les obstacles qui en limitent la portée (captation des espaces par certains groupes, déficit d'équipements adaptés au handicap, manque de visibilité ou d'entretien). L'identification de ces facteurs permettra de mettre en évidence les pistes d'amélioration prioritaires, en cohérence avec les enseignements issus de la littérature scientifique.

Enfin, le rapport ambitionne de formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques. Les recommandations opérationnelles concernent la gestion et l'animation des terrains à court terme : modalités d'accueil, outils de suivi des usages, dispositifs de communication locale. Les recommandations stratégiques portent quant à elles sur le moyen ou le long terme : modèles de gouvernance locale, coopérations entre acteurs publics, privés et associatifs, et perspectives d'essaimage du dispositif. L'objectif est de fournir aux décideurs un ensemble d'orientations concrètes et hiérarchisées, susceptibles de renforcer la durabilité et l'impact social des 120 terrains de sport Caisse d'Epargne.

1.3. Plan du rapport

Afin de répondre à ces objectifs, le rapport est structuré en plusieurs sections complémentaires. La section 2 présente une revue de littérature qui restitue l'état des connaissances scientifiques et institutionnelles sur l'utilisation des terrains sportifs en libre accès, en mettant en évidence les enjeux d'accessibilité, de mixité, d'inclusion et d'animation. La section 3 décrit le dispositif, ses ambitions, ses caractéristiques et les partenariats mobilisés. La section 4 expose les hypothèses de recherche formulées pour guider l'évaluation, tandis que la section 5 détaille la méthodologie adoptée, combinant un questionnaire à destination des collectivités et un focus group multi-acteurs.

Les résultats de l'évaluation sont ensuite présentés dans la section 6, qui met en lumière les premiers impacts observés, les leviers identifiés ainsi que les freins rencontrés. La section 7 est consacrée aux recommandations, distinguant des pistes opérationnelles à court terme et des orientations stratégiques à moyen et long terme.

REVUE DE LITTÉRATURE

L'utilisation des terrains en libre accès

Les terrains de sport comme espaces publics

« Rendre l'activité
physique visible,
accessible
et spontanée »

Les terrains de sport en libre accès s'inscrivent dans la logique contemporaine de l'urbanisme actif, qui consiste à concevoir l'espace urbain de manière à favoriser l'activité physique quotidienne (Sjöström et al., 2021). L'aménagement de parcs sportifs, de city stades ou d'aires de jeux ouvertes au public participe de cette approche : il vise à rendre l'activité physique visible, accessible et spontanée, en intégrant le mouvement dans les pratiques sociales et les modes de vie urbains.

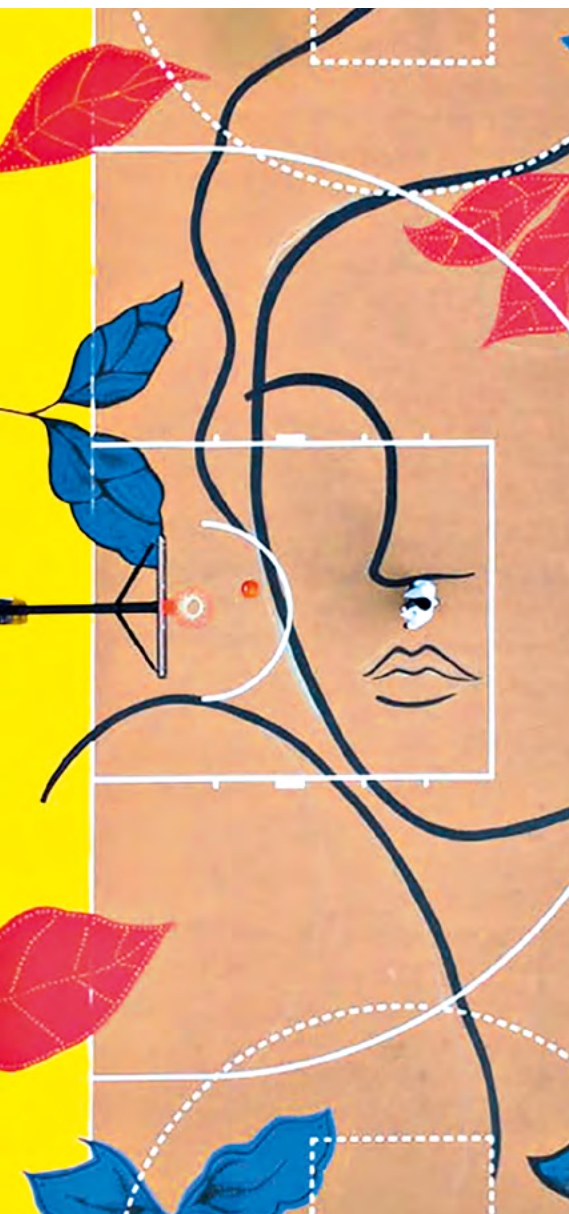
Du point de vue de la santé publique, ces espaces répondent à un enjeu majeur : la prévention de la sédentarité. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) rappelle que l'inactivité physique est l'un des principaux facteurs de risque de mortalité non transmissible dans le monde. En facilitant une pratique régulière et gratuite, les terrains en libre accès peuvent contribuer à atteindre les recommandations minimales d'activité physique pour les adultes et les jeunes, réduisant ainsi les risques liés aux maladies chroniques (Inserm, 2019).

« Des
espaces
sociaux »

Par ailleurs, ces terrains ne constituent pas uniquement des lieux de pratique sportive, mais aussi des espaces sociaux. Ils favorisent la rencontre entre habitants, la mixité sociale et générationnelle, et participent au renforcement de la cohésion territoriale (Coalter, 2018). Plusieurs recherches montrent que l'usage collectif d'équipements sportifs en accès libre contribue à la construction de liens sociaux et à la vitalité des quartiers, en particulier dans les zones urbaines denses ou dans les territoires fragilisés (Haudenhuyse et al., 2021).

Ainsi, les terrains en libre accès apparaissent comme des leviers de prévention et de cohésion. Leur impact potentiel repose toutefois sur des conditions précises : accessibilité physique, visibilité, sécurité, et parfois animation, qui permettent une appropriation par une diversité de publics.

Accessibilité et inclusion



L'accessibilité des terrains sportifs en libre accès constitue un enjeu fondamental, qui s'exprime à deux niveaux complémentaires : **physique et symbolique**.

Sur le plan physique, de nombreux travaux soulignent que l'absence d'aménagements adaptés constitue une barrière majeure pour les personnes en situation de handicap. Des obstacles tels que des revêtements inappropriés, l'absence de rampes d'accès, une signalétique peu lisible ou encore des mobiliers non adaptés restreignent fortement l'utilisation des espaces publics sportifs par ces publics (Imrie & Hall, 2022). Au-delà des aspects techniques, l'accessibilité d'usage suppose également de prévoir des dispositifs de médiation, par exemple des créneaux accompagnés ou des partenariats avec des associations parasportives, afin de permettre une participation effective et égalitaire (Kitchin, 2021).

Sur le plan symbolique, la littérature met en évidence l'existence de « barrières invisibles » qui freinent la fréquentation de certains publics, même lorsque l'espace est théoriquement ouvert à tous (Lieber, 2019). Ces barrières peuvent tenir à des représentations sociales (« ce n'est pas pour moi »), à un sentiment d'illégitimité ou encore à des dynamiques d'occupation par certains groupes dominants. Les femmes, en particulier, se heurtent fréquemment à des formes de captation masculine des terrains, renforcées par un sentiment d'insécurité lié au manque d'éclairage, de visibilité ou d'aménagements favorables (Coutras, 2020 ; Kern, 2021). Les personnes âgées, quant à elles, peuvent percevoir ces espaces comme réservés à la jeunesse ou trop exigeants physiquement, ce qui contribue à leur sous-utilisation.

**« LES ÉQUIPEMENTS SONT BIEN, MAIS JE NE VIENS PAS SEULE,
JE NE ME SENS PAS EN SÉCURITÉ. »**

Témoignage d'une utilisatrice dans Audiar. (2024). Les pratiques de sports et loisirs dans les espaces publics du cœur de métropole rennais. Rennes Métropole, janvier 2024.

Enfin, la recherche souligne l'occupation différenciée de l'espace public selon l'âge, le genre et l'appartenance sociale. Les jeunes hommes apparaissent comme les principaux usagers des équipements en libre accès, tandis que les femmes et les catégories sociales les plus précaires y accèdent moins fréquemment (Kern, 2021). Ces dynamiques contribuent à reproduire, voire accentuer, les inégalités sociales et de genre si elles ne sont pas anticipées.



37%

des usagers
réguliers des
équipements
sportifs de plein
air sont des femmes

L'inclusion effective suppose donc d'aller au-delà de l'ouverture formelle des espaces. Elle requiert des aménagements accessibles, une animation adaptée et une attention particulière à la diversité des publics afin que ces terrains deviennent de véritables lieux de citoyenneté partagée.

Au-delà des dimensions physiques et sociales, l'enjeu d'accessibilité s'entend aujourd'hui comme la **capacité des espaces sportifs à être véritablement inclusifs**, notamment à l'égard des femmes et des jeunes filles, dont la présence dans l'espace public demeure inégalement répartie.

Les travaux récents de l'INJEP (2023) et du **Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes** (2022) soulignent que les femmes représentent seulement **37 % des usagers réguliers des équipements sportifs de plein air**, un taux encore plus faible dans les quartiers prioritaires. Ces inégalités ne relèvent pas seulement de la disponibilité des équipements, mais aussi de leur **appropriation symbolique** : les femmes se sentent souvent moins légitimes à occuper des espaces publics perçus comme masculins ou peu sécurisés.

L'approche dite de **l'urbanisme sensible au genre** (*gender sensitive urban planning*), déjà mise en œuvre dans plusieurs pays européens (Autriche, Suède, Espagne), propose des leviers concrets pour favoriser une **occupation équilibrée de l'espace public** :

- concevoir des terrains **visibles, éclairés et ouverts**, dotés d'aménagements favorisant la sécurité et la convivialité (mobilier, espaces de repos, sanitaires adaptés) ;
- prévoir des **zones mixtes et des créneaux réservés** afin de favoriser la cohabitation harmonieuse des publics ;
- assurer la **présence de médiatrices sportives** et de figures féminines inspirantes (éducatrices, anciennes sportives de haut niveau) pour encourager la participation et déconstruire les stéréotypes de genre ;
- articuler les projets d'aménagement avec les **politiques éducatives et culturelles** (écoles, centres sociaux, maisons de quartier) pour créer des synergies d'apprentissage et de valorisation du sport au féminin.

Ces constats confortent l'idée que **la mixité ne se décrète pas : elle se construit** par la médiation, la formation et l'expérimentation. Les premières initiatives locales, telles que l'organisation d'événements sportifs féminins, l'animation par des éducatrices, la mise à disposition d'équipements adaptés, démontrent qu'une approche proactive permet d'élargir les publics et d'inscrire la féminisation dans une dynamique durable.

Enfin, plusieurs **bonnes pratiques internationales** offrent des enseignements transférables :

- Le programme « **Playmakers** » de l'**UEFA** (en partenariat avec Disney), qui valorise l'imaginaire et le jeu coopératif pour encourager les filles à découvrir le football.
- Le projet « **Mädchen*SportRäume** » à Vienne, qui consacre des espaces publics spécifiquement conçus par et pour les jeunes filles, intégrant sécurité, visibilité et liberté de mouvement.
- Les expérimentations menées en France dans le cadre du **programme « Territoires d'Égalité »**, qui associent aménagement urbain, sport et sensibilisation aux stéréotypes dès le plus jeune âge.

Ces initiatives ouvrent la voie vers un modèle de **terrain véritablement inclusif**, pensé non seulement comme un espace sportif, mais comme un **espace d'émancipation**.

Animation et appropriation

L'animation des terrains sportifs en libre accès apparaît, dans la littérature, comme un déterminant essentiel de leur appropriation par une diversité de publics. Plusieurs études montrent que la seule mise à disposition d'un équipement ne garantit pas une utilisation inclusive et durable (Coalter, 2018). En l'absence d'encadrement, les terrains tendent à être accaparés par un groupe restreint d'usagers réguliers, généralement des jeunes hommes, ce qui limite leur potentiel de démocratisation et d'intégration sociale (Spaaij & Westerbeek, 2010).

La médiation sociale et sportive constitue un levier pour élargir les publics et prévenir ces phénomènes de captation. Des dispositifs tels que des créneaux spécifiques pour les filles, des séances d'initiation ouvertes aux débutants, des tournois

conviviaux ou des activités intergénérationnelles permettent de diversifier les usagers et d'assurer une meilleure cohabitation (Haudenhuyse et al., 2021). De plus, la présence d'animateurs de proximité ou de médiateurs favorise non seulement l'accès à la pratique sportive, mais contribue également à renforcer le sentiment de sécurité et l'adhésion aux règles d'usage partagées (Kelly, 2011).

« La co-conception et la co-animation avec les habitants, en particulier les jeunes, renforcent le sentiment d'appropriation et réduisent les risques de marginalisation »

Les expériences européennes de requalification d'espaces publics par le sport confirment l'importance de l'animation. Le programme URBACT (2024), par exemple, montre que la co-conception et la co-animation avec les habitants, en particulier les jeunes, renforcent le sentiment d'appropriation et réduisent les risques de marginalisation de certains publics. De même, l'initiative 3x3 Unites aux Pays-Bas illustre que l'animation régulière, pensée comme un processus éducatif et communautaire, constitue la clé d'un usage pérenne et inclusif (Van Bottenburg, 2022).

Ainsi, l'animation ne peut être considérée comme un complément optionnel à l'infrastructure : elle en est une composante structurelle. Les terrains en libre accès ne deviennent pleinement des espaces de socialisation et de citoyenneté qu'à condition d'être accompagnés d'une médiation adaptée, garante de l'équité dans l'occupation et l'appropriation.

Exemples et enseignements internationaux

L'analyse internationale offre des éclairages précieux sur les dynamiques d'appropriation et de gouvernance des terrains sportifs en libre accès. Trois ensembles d'expériences méritent d'être mis en avant : les playgrounds aux États-Unis, les city stades en France et les politiques urbaines développées aux Pays-Bas et dans les pays nordiques.

Aux États-Unis, les playgrounds et terrains de basketball de rue représentent un modèle emblématique. Souvent implantés dans les quartiers populaires, ils constituent des espaces de socialisation et d'identité culturelle, notamment pour les jeunes issus des minorités (Andrews, 2017). Ces terrains favorisent l'émergence de pratiques sportives hybrides et de cultures urbaines dynamiques. Toutefois, la littérature met en évidence certains risques : l'absence de régulation institutionnelle peut

conduire à une captation par des groupes dominants, à une faible mixité et à des tensions liées à la gestion de l'espace (Kipfer, 2019).

En France, les city stades ont été largement diffusés à partir des années 2000 dans le cadre de programmes d'équipements de proximité. Leur déploiement a permis d'offrir des espaces sportifs gratuits et accessibles, en particulier dans les zones périurbaines et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (ONAPS, 2018). Cependant, plusieurs évaluations soulignent les limites de ce modèle : captation masculine, faible fréquentation féminine, conflits d'usage, dégradations et difficultés d'entretien (Bodin & Héas, 2012). Ces constats ont conduit à repenser leur conception et à intégrer davantage de démarches participatives et inclusives dans les projets récents.



Les Pays-Bas et les pays nordiques offrent des exemples particulièrement inspirants de politiques d'urbanisme sportif. Aux Pays-Bas, des dispositifs tels que 3x3 Unites associent implantation d'équipements et programmes d'animation co-construits avec les jeunes, favorisant leur appropriation et leur rôle de leaders communautaires (Van Bottenburg, 2022). Dans les pays nordiques, les politiques publiques privilégient une approche intégrée, où les terrains en libre accès sont conçus comme des infrastructures de santé publique et de cohésion sociale, financées et entretenues dans une logique de service universel (Norberg, 2020). Ces expériences montrent l'importance d'une gouvernance claire, d'un investissement dans l'animation et d'un ancrage dans les politiques locales de bien-être et d'inclusion.

L'enseignement commun de ces différents modèles est que la seule mise à disposition d'un espace ne suffit pas. Pour qu'un terrain devienne un véritable lieu de vie, accessible à toutes et tous, il doit être accompagné d'une politique volontariste combinant conception inclusive, animation structurée et coopération multi-acteurs.

Présentation du dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne»

Genèse et ambitions



Le dispositif de rénovation ou construction de 120 terrains de sport est une initiative portée par les Caisses d'Epargne, déployée dans le cadre du programme Pacte Utile à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il vise à laisser un héritage durable après les Jeux. Il repose sur un mécanisme de cofinancement apporté aux collectivités locales bénéficiaires, afin de faciliter la construction ou la rénovation de terrains de sport en libre accès. L'objectif est d'accompagner les territoires dans le développement d'espaces sportifs ouverts à toutes et tous, sans barrière financière, et directement intégrés dans la vie locale.

Ce dispositif répond à une double ambition. D'une part, il vise à favoriser la pratique libre de l'activité physique et sportive, en particulier pour les jeunes générations et les publics éloignés des clubs traditionnels. D'autre part, il entend renforcer le lien social en créant des lieux de rencontre et de convivialité au cœur des territoires, contribuant ainsi à la cohésion et au dynamisme local (OMS, 2020 ; ministère des Sports, 2022).

Le choix des disciplines soutenues, à savoir le basketball 3x3 et le handball reflète cette volonté. Ces sports, attractifs et en forte croissance, présentent l'avantage de nécessiter des infrastructures légères et modulables, adaptées à une pratique informelle et inclusive. Le basketball 3x3, inscrit au programme olympique depuis 2020, incarne le renouveau des sports urbains et leur capacité à séduire un public large (FIBA, 2021). Le handball de rue, quant à lui, est porteur de valeurs de convivialité et d'accessibilité, favorisant la mixité et l'insertion des pratiques spontanées dans l'espace public.

L'ambition du projet dépasse la seule dimension sportive. En créant des équipements accessibles et conviviaux, les Caisses d'Epargne souhaitent contribuer à la promotion de la santé par le sport, à la réduction des inégalités d'accès à la pratique et au développement de la citoyenneté active au sein des territoires. Dans ce cadre, le Think tank Sport et Citoyenneté est associé au projet en tant que partenaire méthodologique, chargé de la mesure d'impact social et de l'évaluation du dispositif.

Caractéristiques du dispositif



120

terrains répartis
sur l'ensemble du
territoire, en métropole
comme en outre-mer



80

des 120 terrains
ont déjà vu le jour



QPV

en priorité implanté dans
les **Q**uartiers **P**rioritaires
de la politique de la **V**ille

À ce jour, environ 80 terrains ont été implantés, tandis que d'autres sont en phase de construction ou d'inauguration. L'objectif final demeure la mise en service de 120 espaces sportifs répartis sur l'ensemble du territoire national, selon une logique d'essaimage progressif.

La localisation des terrains répond à une volonté explicite de soutenir les territoires fragilisés ou moins dotés en équipements. Une part significative d'entre eux est implantée dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en zones périurbaines, souvent éloignées des grandes infrastructures sportives. **Ces choix d'implantation visent à réduire les inégalités d'accès au sport et à favoriser l'inclusion sociale dans des territoires où l'offre est traditionnellement limitée.**

Enfin, le projet comporte une dimension partenariale forte, même si celle-ci est essentiellement structurée à l'échelle locale. Les collectivités bénéficiaires, qui assurent la maîtrise d'ouvrage des installations, sont au cœur du dispositif. Elles mobilisent, selon les contextes, des associations sportives locales, clubs fédérés et acteurs institutionnels pour l'animation et la régulation des terrains. Si le recensement précis de ces partenariats reste à consolider à l'échelle nationale, il est d'ores et déjà avéré que la réussite du projet repose largement sur cette coopération territoriale, garante de l'appropriation et de la pérennité des équipements.

Enjeux spécifiques

Le dispositif Caisse d'Épargne s'accompagne de plusieurs enjeux transversaux qui conditionnent son efficacité et sa pérennité. Ces dimensions constituent autant de critères d'évaluation pour apprécier son impact social et territorial.

Accessibilité physique et sociale

L'accessibilité représente un enjeu fondamental pour garantir l'ouverture effective des terrains à l'ensemble de la population. Sur le plan physique, il s'agit de veiller à la qualité des aménagements (revêtements, signalétique, éclairage, rampes d'accès) et à leur intégration dans l'environnement urbain, de manière à permettre un usage sécurisé par tous. Sur le plan



social, l'accessibilité suppose de lever les barrières financières, culturelles ou symboliques qui peuvent dissuader certaines catégories de la population (femmes, seniors, habitants des quartiers populaires) d'utiliser les équipements. La réussite du projet dépendra de la capacité des terrains à être perçus comme des lieux accueillants et légitimes pour tous.

Animation et pérennité

L'expérience internationale, comme les premiers retours en France, montrent que l'animation est un facteur déterminant d'appropriation des terrains. Sans dispositifs d'encadrement ou de médiation, les équipements risquent d'être captés par un groupe restreint d'utilisateurs, ce qui limite leur utilité sociale. Des formes d'animation adaptées à l'instar de créneaux dédiés à certains publics, événements conviviaux, tournois de proximité contribuent à diversifier les usagers et à renforcer le sentiment de sécurité. Par ailleurs, la pérennité du dispositif dépendra de la mise en place de modalités claires d'entretien et de gestion, afin de prévenir la dégradation des équipements et d'assurer leur durabilité dans le temps.

Féminisation de la pratique

La féminisation de la pratique sportive en libre accès constitue un enjeu prioritaire. Les terrains publics sont encore majoritairement investis par des jeunes hommes, ce qui tend à exclure ou à marginaliser les filles et les femmes. Pour inverser cette tendance, il est nécessaire de mettre en place des stratégies ciblées : créneaux réservés ou animés spécifiquement pour les jeunes filles, implication de référentes locales ou d'ambassadrices, aménagements favorisant le confort et la sécurité. La mixité effective sur les terrains constitue un indicateur clé de l'atteinte des objectifs de démocratisation.

« QUAND IL Y A TROP DE GARÇONS, JE NE ME SENS PAS À MA PLACE. »

Jeune fille s'exprimant sur le sentiment d'exclusion dans des espaces sportifs mixtes dans ORME. (2022). Encourager les pratiques sportives des femmes dans l'espace public : Impact sur la mixité des terrains de sport dans le cadre du projet Paris Sportives. Paris : Ville de Paris, octobre 2022.

Inclusion des personnes en situation de handicap

L'inclusion des personnes en situation de handicap est une condition de réussite du projet, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux en matière de droits et d'égalité des chances. Elle implique la mise en conformité des installations avec les normes d'accessibilité, mais également la prise en compte de l'accessibilité d'usage : matériel adapté, communication inclusive, partenariats avec le mouvement parasportif et le secteur médico-social. La participation effective des personnes en situation de handicap représente à la fois un enjeu d'équité et un levier de cohésion sociale.

Gouvernance et coopération territoriale

Enfin, la gouvernance constitue un enjeu stratégique. La réussite du dispositif repose sur une coopération étroite entre collectivités locales, associations sportives, clubs fédérés, établissements scolaires et habitants. Ces partenariats locaux conditionnent l'animation, l'entretien et l'intégration des terrains dans les politiques publiques de sport et de cohésion sociale. La formalisation de cette gouvernance, par exemple à travers des chartes d'usage, des comités de suivi ou des référents de terrain sera déterminante pour assurer la durabilité et l'impact du dispositif.



HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

A la lecture de ces éléments, l'évaluation du dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne» s'appuie sur quatre hypothèses principales, qui orientent l'analyse et structurent la collecte des données. Elles mettent en lumière les grandes questions auxquelles ce rapport entend répondre.

HYPOTHÈSES N°1

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES

Les terrains en libre accès permettent-ils de stimuler la pratique sportive régulière des jeunes et de lutter contre la sédentarité ?

HYPOTHÈSES N°2

RÔLE DE L'ANIMATION

Dans quelle mesure l'animation régulière et encadrée des terrains favorise-t-elle leur appropriation par une diversité de publics, au-delà des usagers habituels ?

HYPOTHÈSES N°3

ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION

En quoi le niveau d'accessibilité qu'il soit physique ou symbolique conditionne-t-il la capacité des terrains à être réellement inclusifs, à favoriser la mixité, la féminisation de la pratique et l'intégration des personnes en situation de handicap ?

HYPOTHÈSES N°4

PÉRENNITÉ ET GOUVERNANCE

Peut-on dire que la pérennité du projet repose sur une gouvernance locale claire et partagée, ainsi que sur des modalités d'entretien adaptées et soutenues dans la durée ?

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

L'évaluation d'impact repose sur une approche qualitative et exploratoire, adaptée à l'état d'avancement du dispositif et à la diversité des contextes locaux. L'objectif était d'appréhender les premiers effets de l'implantation des terrains sur les territoires, d'identifier les leviers et freins rencontrés par les collectivités et de recueillir des recommandations en vue d'améliorer la mise en œuvre du dispositif.

Deux outils complémentaires ont été mobilisés :



- Un questionnaire à destination des collectivités bénéficiaires, afin de recueillir leurs perceptions et observations sur l'usage des terrains et leur gestion ;



- Un focus group multi-acteurs, réunissant des représentants de collectivités, d'associations et d'institutions partenaires, dans une logique de croisement des regards et de co-construction des pistes d'amélioration.

Cette méthodologie, bien que reposant sur un corpus limité de données, permet de dégager des enseignements qualitatifs robustes, mettant en évidence à la fois les réussites et les défis associés au projet.

Questionnaire à destination des collectivités

Le premier outil mobilisé pour l'évaluation du dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne» a consisté en un questionnaire adressé aux collectivités bénéficiaires. L'objectif était de recueillir de manière structurée leurs perceptions, leurs observations concernant les usages effectifs des terrains, ainsi que leur appréciation des retombées sociales et territoriales.

Le questionnaire a été conçu de façon à couvrir plusieurs thématiques clés :

Accessibilité : conditions matérielles et symboliques d'accès aux terrains, perception de l'inclusivité.

Animation : modalités d'animation mises en place, partenariats mobilisés, initiatives locales.

Publics : typologie des usagers observés (âge, genre, situations de handicap, mixité sociale).

Impacts observés et mesurés : effets perçus en matière de pratique sportive, lien social, attractivité locale, mise en place de dispositifs de comptage.

Gouvernance : modalités de gestion et d'entretien, coopération avec les acteurs associatifs et institutionnels.

Le questionnaire a été diffusé à l'ensemble des collectivités ayant bénéficié d'un cofinancement par la Caisse d'Épargne pour l'implantation d'un terrain. Toutefois, le taux de retour a été limité, avec seulement 9 collectivités répondantes. Ce faible nombre réduit la représentativité statistique des résultats et invite à interpréter les données avec prudence. Néanmoins, ces retours offrent des enseignements qualitatifs précieux, permettant d'identifier des tendances et de mettre en lumière les expériences concrètes vécues par les acteurs locaux.

Focus group multi-acteurs

En complément du questionnaire adressé aux collectivités, un focus group a été organisé afin de croiser les regards et d'approfondir les retours d'expérience. L'organisation de ce dernier avait été précédé d'un premier Webinaire qui s'est tenu le 7 juillet 2025, visant à établir un premier lien entre les différentes collectivités et associations locales parties prenantes au projet. Cette démarche participative visait à dépasser les réponses individuelles et à créer un espace d'échange collectif, propice à l'émergence d'enseignements plus denses et plus nuancés.

Le focus group a réuni différents profils d'acteurs : collectivités bénéficiaires, associations locales impliquées dans l'animation des terrains, ainsi que des institutionnels partenaires. Cette diversité a permis de confronter les points de vue, de mettre en évidence des convergences et des divergences d'analyse, et d'identifier des leviers d'action communs.

La discussion a également été enrichie par la participation de personnalités issues du mouvement sportif, telles que le vice-président de la Fédération Française de Basketball, une ancienne





joueuse de l'équipe de France de basketball ou encore un membre de l'équipe de France de basket-fauteuil. Leurs témoignages, ancrés dans l'expérience du haut niveau et de la pratique inclusive, ont permis d'élargir les perspectives et d'interroger plus finement les enjeux de féminisation, d'accessibilité et d'animation des terrains.

Sur le plan méthodologique, cette séquence a apporté une densité qualitative précieuse. Là où le questionnaire fournissait des données structurées mais limitées en nombre, le focus group a permis de documenter plus finement les usages réels, les conditions d'appropriation et les perspectives d'évolution du dispositif. Les témoignages partagés ont enrichi l'évaluation en donnant à voir la dimension vécue des terrains, au-delà des seules perceptions institutionnelles.

Ainsi, l'articulation entre questionnaire et focus group a permis d'assurer une complémentarité méthodologique : d'un côté, une base d'information factuelle issue des collectivités ; de l'autre, une mise en récit collective et interactive, nourrie par des acteurs de terrain comme par des personnalités sportives de référence.

Données quantitatives et perspectives de mesure

Si la présente étude repose principalement sur une approche qualitative, certaines **données existantes** permettent d'éclairer les premiers effets des 120 terrains Caisse d'Epargne et d'envisager des perspectives d'amélioration en matière de suivi statistique.

Des données nationales et locales encourageantes

Les travaux de l'**INJEP** (2023) mettent en évidence une progression de la pratique sportive informelle, notamment chez les jeunes :

- près de **72 % des 15-29 ans** déclarent pratiquer une activité physique en dehors de tout cadre fédéral ;
- cette proportion atteint **78 % dans les zones périurbaines**, mais chute à **58 % dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, en raison du manque perçu d'équipements accessibles et sécurisés.



29% des heures attribuées concernent les quartiers populaires, illustrant le rôle clé des terrains de proximité.

L'étude relève par ailleurs que **seules 37 % des pratiquantes régulières** de sport libre sont des femmes, citant comme principaux freins : la sécurité, la mixité jugée « dissuasive », et la faible visibilité des rôles modèles féminins.

À Paris, une étude récente de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR, 2025) met en lumière la très forte sollicitation des équipements sportifs, avec plus de **3,3 millions d'heures attribuées chaque année** dans les équipements municipaux. Parmi elles, **31 %** concernent des créneaux ouverts au public en accès libre (terrains, TEP, city stades, playgrounds...), témoignant de l'importance croissante des lieux de pratique spontanée dans les politiques sportives locales.

Les **terrains de proximité** jouent un rôle stratégique dans la démocratisation de la pratique : **29 % des heures attribuées** le sont dans les **quartiers populaires**, alors que ces territoires ne concentrent que 17 % de la population. Ce ciblage reflète la volonté de la Ville de Paris de réduire les inégalités d'accès au sport et de **favoriser l'appropriation des espaces publics sportifs** dans les quartiers denses et populaires.

Toutefois, l'étude montre aussi la persistance de fortes **inégalités de genre** dans la fréquentation des équipements : seules **36% des licences sportives** sont délivrées à des femmes, et **49% des disciplines mixtes** restent à majorité masculine. Les équipements de proximité sont encore trop souvent perçus comme des espaces masculins, malgré le développement de programmes ciblés comme *Paris Sportives*, qui visent à encourager la pratique libre et sécurisée des femmes et des jeunes filles.

Ces résultats confortent les constats issus du benchmark européen : la féminisation de la pratique sur l'espace public nécessite **des aménagements adaptés (visibilité, éclairage, mobilier, présence de médiateurs, vestiaires dédiés)**, mais aussi **des dispositifs de mobilisation sociale** (événements, créneaux dédiés, partenariats associatifs) pour lever les freins culturels et symboliques.

Limites et biais méthodologiques

Si la méthodologie retenue permet d'apporter des enseignements qualitatifs précieux, elle présente néanmoins certaines limites qu'il convient de souligner afin de situer correctement la portée des résultats.

En premier lieu, le faible nombre de réponses au questionnaire limite la représentativité statistique des données. Les résultats recueillis ne peuvent donc pas être généralisés à l'ensemble des terrains déployés. Ils doivent être interprétés comme des tendances exploratoires plutôt que comme des conclusions définitives.

En second lieu, le focus group constitue une méthode riche sur le plan qualitatif, mais il reflète avant tout les expériences et perceptions des participants présents. Certaines catégories d'acteurs, comme des usagers directs ou des habitants non institutionnalisés, n'étaient pas représentées, ce qui introduit un biais de sélection.

Enfin, l'évaluation a été conduite dans un contexte où le dispositif n'est pas encore totalement déployé : environ 80 terrains sont opérationnels à ce jour sur les 120 prévus. De ce fait, les effets observés et rapportés relèvent davantage des premiers impacts que d'une analyse de long terme.

Ces limites n'enlèvent rien à la valeur des résultats obtenus, mais elles appellent à envisager l'évaluation comme un travail itératif, devant être consolidé au fur et à mesure de l'avancée du projet et de l'accumulation de données complémentaires.



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE



Les terrains comme leviers d'accès
et d'animation de la pratique libre _____ p.25



L'animation : condition de la mixité
et de l'appropriation durable _____ p.27



Accessibilité et inclusion : des avancées
matérielles, un usage encore inégal _____ p.29



Gouvernance locale :
un pilier de la pérennité du dispositif _____ p.31



Communication, valorisation et mesure :
vers une culture du suivi partagé _____ p.33





Les terrains comme leviers d'accès et d'animation de la pratique libre

Le dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne» a permis de confirmer l'intuition initiale selon laquelle la mise à disposition d'équipements sportifs en libre accès constitue un levier efficace pour stimuler la pratique autonome et informelle, notamment chez les jeunes. Dans la majorité des collectivités participantes, les terrains ont été rapidement investis dès leur ouverture, devenant des lieux de rencontre, d'expérimentation et de socialisation sportive.



L'exemple de la ville de Lucé (28) illustre cette dynamique. Le terrain inauguré en juin 2025 a été « *pris d'assaut directement par les jeunes* » et a connu une fréquentation soutenue tout l'été. Les usagers y viennent de manière spontanée, pour jouer entre amis, mais aussi dans un cadre plus familial :

« ON VOIT DES PARENTS VENIR AVEC LEURS ENFANTS APRÈS L'ÉCOLE. LE TERRAIN EST DEVENU UN VRAI LIEU DE PASSAGE DU QUOTIDIEN »

Ville de Lucé

Ce constat rejoint les observations formulées par d'autres collectivités, qui observent une fréquentation importante, en particulier sur les sites implantés à proximité d'espaces publics vivants, de parcs ou de zones de transit. Ces infrastructures participent ainsi à la revitalisation de l'espace public, en renforçant son attractivité et son appropriation collective.

Les terrains contribuent également à l'occupation positive des espaces urbains, réduisant les risques de dégradation ou de regroupements non souhaités. Plusieurs acteurs ont souligné que la présence régulière d'usagers, en particulier de jeunes, favorise la sécurité et le sentiment d'appartenance locale :



« PLUS UN ESPACE EST OCCUPÉ, MOINS IL EST SQUATTÉ »

Ville du Havre

Ces observations confirment que les terrains constituent de véritables outils d'inclusion et de cohésion sociale, à condition que leur implantation tienne compte des spécificités territoriales. Le choix de Lucé d'installer son terrain « *entre deux cités* » a permis d'éviter des tensions et de favoriser la rencontre :



« LE FAIT D'ÊTRE AU MILIEU DES DEUX QUARTIERS A CALMÉ LES TENSIONS. LES JEUNES DES DEUX CÔTÉS VIENNENT JOUER ENSEMBLE »

Ville de Lucé

Pour autant, les collectivités interrogées soulignent que la fréquentation reste encore majoritairement masculine et jeune. Si ces terrains atteignent pleinement leur objectif de dynamisation de la pratique libre, leur potentiel inclusif demeure partiellement exploité. Comme le résume un représentant de la ville de Paris :



« LES TERRAINS SONT TRÈS FRÉQUENTÉS, MAIS LES USAGERS SONT SURTOUT DES GARÇONS DE 15 À 25 ANS. IL FAUT TRAVAILLER SUR CE QU'IL Y A AUTOUR POUR DIVERSIFIER LES PUBLICS »

Ville de Paris

Ainsi, l'enjeu n'est plus seulement de construire ou de rénover des infrastructures, mais de créer les conditions de leur appropriation par tous : aménagements accueillants, environnement sécurisé, actions ciblées de sensibilisation et synergie avec les acteurs éducatifs et associatifs.

En définitive, les terrains analysés dans le cadre de cette mesure d'impact apparaissent comme des espaces catalyseurs de pratique libre et de lien social, capables de transformer le rapport des habitants à leur quartier. Leur impact positif est manifeste, mais leur potentiel inclusif appelle un accompagnement renforcé pour toucher une plus grande diversité de publics.



L'animation : condition de la mixité et de l'appropriation durable

L'un des enseignements les plus nets concerne le rôle central de l'animation dans la réussite du dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne». Si la mise à disposition d'espaces en libre accès crée les conditions d'une pratique spontanée, l'expérience montre que seule une animation structurée, régulière et inclusive permet d'en faire de véritables espaces de vie partagés.



Plusieurs collectivités ont ainsi souligné que sans encadrement, les terrains tendent à être monopolisés par un public restreint, le plus souvent masculin et déjà initié à la pratique sportive.

« UN TERRAIN SANS ANIMATION, ÇA DEVIENT VITE UN TERRAIN POUR QUELQUES-UNS »

Sport dans la Ville

Les acteurs présents ont insisté sur la nécessité de mettre en place des temps d'encadrement réguliers pour garantir la diversité des publics et prévenir les phénomènes d'appropriation exclusive. Ces temps peuvent prendre différentes formes : créneaux hebdomadaires encadrés par des éducateurs municipaux, ateliers de découverte portés par des associations locales ou encore animations événementielles ponctuelles (tournois, initiations, journées citoyennes, etc.).



L'exemple de Brive-la-Gaillarde illustre bien cette dynamique :

« NOUS AVONS CRÉÉ UNE LICENCE ESTIVALE À 30 EUROS POUR PERMETTRE À TOUT LE MONDE DE VENIR JOUER EN SOIRÉE. LES CLUBS SE SONT APPROPRIÉ L'ESPACE, MAIS IL RESTE OUVERT AUX JEUNES ET AUX FAMILLES »

Ville de Brive-la-Gaillarde

Ce type d'initiative contribue à transformer le rapport au lieu : d'un simple équipement sportif, il devient un point d'ancrage social favorisant la cohabitation intergénérationnelle et la mixité des usages.

Les participants ont également insisté sur la dimension éducative et citoyenne de ces animations. Les éducateurs de rue et associations de quartier jouent un rôle clé pour instaurer la confiance et légitimer la présence de publics parfois éloignés des pratiques sportives :

**« QUAND C'EST L'ÉDUCATEUR DU QUARTIER QUI VIENT,
LES FILLES OSENT PLUS FACILEMENT PARTICIPER »**

Ville de Lucé



Ces observations confirment les premiers enseignements de l'enquête, où plusieurs acteurs avaient déjà souligné la nécessité d'une animation « structurante », permettant de faire le lien entre pratique libre et pratique encadrée. L'expérience de Sport dans la Ville est à cet égard emblématique : les terrains sont ouverts sept jours sur sept, mais l'association y anime deux créneaux hebdomadaires afin de maintenir un cadre et d'accompagner la pratique.

**« NOUS ANIMONS LE MERCREDI ET LE SAMEDI, MAIS LE TERRAIN VIT AUSSI
EN DEHORS DE CES TEMPS-LÀ. C'EST CE QUI GARANTIT SA VITALITÉ »**

Sport dans la Ville



Enfin, l'enjeu de la concertation locale est apparu comme une condition complémentaire de l'appropriation. Les collectivités qui ont associé les habitants et associations dès la conception du projet témoignent d'un meilleur respect des règles d'usage, d'une diminution des dégradations et d'une appropriation durable :

**« LES JEUNES SE SENTENT CONCERNÉS PARCE QU'ILS ONT ÉTÉ CONSULTÉS. ILS
RESPECTENT DAVANTAGE LE LIEU PARCE QU'ILS SAVENT QU'IL A ÉTÉ PENSÉ
PAR ET POUR EUX »**

Ville de Paris



Ainsi, l'animation ne peut être réduite à une simple offre d'activités : elle constitue un véritable levier de gouvernance locale, garantissant l'équilibre entre liberté d'usage et cohabitation des publics. Elle est la clé d'une appropriation collective et durable des terrains, condition indispensable pour que le dispositif atteigne pleinement ses ambitions sociales.

« JE VIENS ICI PARCE QUE C'EST ENCADRÉ. SINON JE N'OSERAI PAS. »

Une pratiquante s'exprimant le besoin d'un cadre sécurisant pour s'approprier l'espace dans ORME. (2022). Encourager les pratiques sportives des femmes dans l'espace public : Impact sur la mixité des terrains de sport dans le cadre du projet Paris Sportives. Paris : Ville de Paris, octobre 2022.



Accessibilité et inclusion : des avancées matérielles, un usage encore inégal

L'un des points forts du dispositif réside dans sa volonté affirmée d'accessibilité universelle. La majorité des collectivités participantes ont veillé à implanter les terrains à proximité d'espaces publics, de transports en commun ou d'autres infrastructures sportives, tout en assurant leur conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



Les retours de terrain confirment cette réussite matérielle, mais mettent également en lumière un décalage entre accessibilité formelle et inclusion effective. En d'autres termes, les terrains sont souvent techniquement accessibles, mais ne sont pas encore pleinement investis par une diversité de publics.

« LE TERRAIN EST ACCESSIBLE, MAIS SANS FAUTEUILS, PERSONNE NE PEUT VRAIMENT VENIR JOUER »

SC Meaux Basket Fauteuil

Cet écart entre potentiel inclusif et usage réel s'explique par plusieurs facteurs : le manque d'équipements adaptés (fauteuils sportifs, ballons spécifiques), l'absence de créneaux identifiés pour les publics en situation de handicap ou féminins, et parfois un sentiment d'illégitimité à occuper ces espaces très masculins.



Les discussions du focus group ont souligné que l'inclusion n'était pas encore naturelle, elle nécessite un accompagnement, des ressources et un portage politique clair.

« LES FILLES, ELLES NE VONT PAS VENIR NATURELLEMENT SI ELLES VOIENT DIX GARÇONS DÉJÀ INSTALLÉS »

Ville du Havre

Pour y remédier, plusieurs pistes ont été avancées :

- la création de pools de matériel mutualisés entre collectivités (notamment pour les fauteuils sportifs, coûteux et rares) ;
- la mise en place de créneaux dédiés ou d'initiations encadrées, permettant à de nouveaux publics de découvrir ces espaces dans un cadre sécurisant ;
- la formation des éducateurs et éducatrices à la mixité, à la gestion inclusive des terrains et à la sensibilisation au handicap.

Ces propositions rejoignent les constats formulés dès le début de l'enquête : la mixité, la féminisation et l'inclusion ne sont pas des résultats mécaniques du libre accès, mais des enjeux de gouvernance et de médiation sociale.



Plusieurs collectivités, notamment Le Havre et Paris, ont témoigné d'une volonté de structurer des partenariats avec des associations spécialisées afin d'encourager une pratique plus inclusive :

« ON A ÉTÉ ABORDÉS PAR L'ASSOCIATION SINEQUANON POUR TRAVAILLER SUR CET ASPECT DE FÉMINISATION, AFIN DE DONNER LEUR PLACE AUX FEMMES SUR CES ESPACES »

Ville du Havre

« ON COLLABORE AVEC PARIS BASKET FAUTEUIL ET NOVOSPORTS POUR INTÉGRER LA QUESTION DU HANDICAP DANS LA CONCEPTION DES TERRAINS »

Ville de Paris

Ces démarches pionnières illustrent une prise de conscience croissante : la réussite du dispositif « 120 terrains de sport Caisse d'Epargne » ne se mesure pas seulement à la fréquentation, mais à la diversité des usagers qui s'y sentent légitimes et en sécurité.



Enfin, plusieurs intervenants ont élargi la réflexion à la dimension symbolique de l'accessibilité. Au-delà des infrastructures, c'est la représentation du sport dans l'espace public qui doit évoluer :

« SI CERTAINS NE PEUVENT PAS SE LEVER, D'AUTRES PEUVENT S'ASSEOIR »

SC Meaux Basket Fauteuil

Cette formule résume bien l'esprit du dispositif : faire du sport un bien commun, où chaque individu, quelle que soit sa condition physique ou sociale, puisse trouver sa place.

Ainsi, si les avancées matérielles sont indéniables, l'enjeu pour la suite réside dans la construction d'une culture d'usage inclusive, capable de transformer ces espaces en véritables laboratoires de la mixité sociale, de genre et de capacités.

« JE PRÉFÈRE VENIR AVEC MON FRÈRE, SINON JE NE VIENS PAS. »

Une adolescente évoquant le rôle des proches masculins comme médiateurs d'accès dans ORME. (2022). Encourager les pratiques sportives des femmes dans l'espace public : Impact sur la mixité des terrains de sport dans le cadre du projet Paris Sportives. Paris : Ville de Paris, octobre 2022.



Gouvernance locale : un pilier de la pérennité du dispositif

Si la construction des infrastructures relève d'un effort financier et technique significatif, leur pérennité sociale dépend avant tout de la capacité des acteurs locaux à coopérer, à mutualiser les ressources et à s'inscrire dans une logique de gestion partagée.

Dès le début de l'enquête, plusieurs participants ont souligné la nécessité d'une gouvernance « incarnée », portée par un référent identifié sur chaque territoire, capable de coordonner les différents partenaires. Ce besoin a été largement confirmé lors du focus group, où les collectivités ont exprimé à la fois leur attachement à la gestion locale et leurs difficultés à maintenir une animation continue faute de moyens humains et bénévoles.



« SEULE, LA MAIRIE NE PEUT PAS TOUT FAIRE. ON A BESOIN DU CLUB, DE L'ASSO ET PARFOIS D'UN PARTENAIRE PRIVÉ POUR ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS »

Ville de Lucé

La réussite du projet repose ainsi sur une gouvernance multi-acteurs, associant collectivités, clubs, associations, parfois établissements scolaires et acteurs culturels.



Les expériences les plus prometteuses sont celles qui parviennent à fédérer ces énergies autour d'un projet commun, dépassant les logiques sectorielles.

« ON A ESSAYÉ DE FAIRE VENIR LE MONDE CULTUREL SUR LA SEMAINE OLYMPIQUE... MAIS ÇA A EU DU MAL À PRENDRE. IL FAUT DES PONTS ENTRE LES MONDES »

Ville de Lucé

Ce témoignage illustre bien le défi que constitue la coopération intersectorielle : elle suppose une vision partagée, des cadres de dialogue stables et une reconnaissance réciproque entre acteurs du sport, de la culture, de l'éducation et du social.

Au-delà de la coordination, la gouvernance locale doit également garantir la régulation des usages. L'équilibre entre accès libre et encadrement, entre liberté d'usage et sécurité, nécessite des dispositifs souples mais clairs : autorisations d'occupation temporaire (AOT), chartes d'usage, ou comités de suivi. La ville de Paris, par exemple, expérimente la création d'un outil juridique de réservation des espaces publics par les usagers sans passer par l'intermédiaire d'une structure, permettant de concilier libre accès et créneaux associatifs.



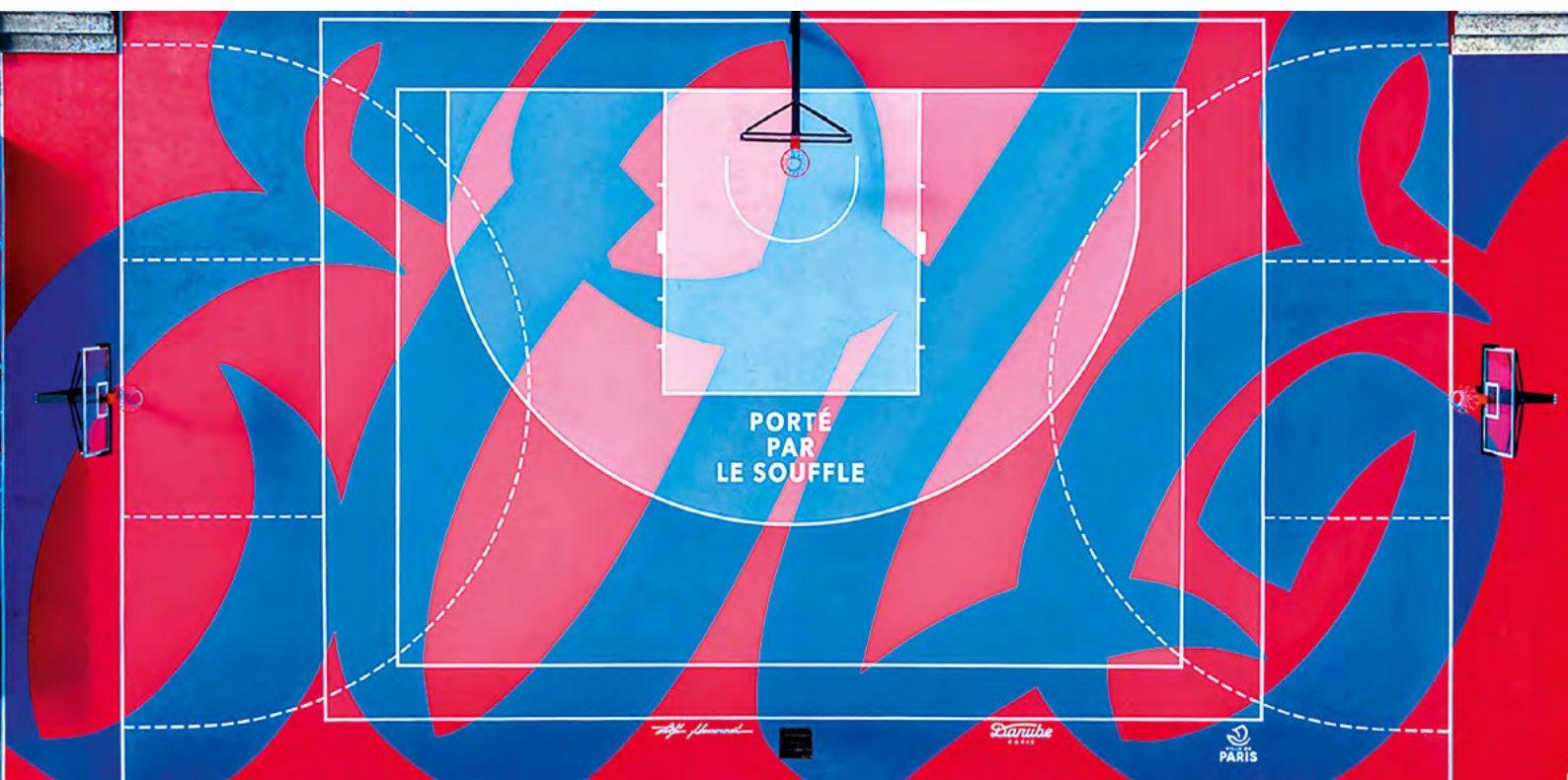
La concertation citoyenne apparaît également comme un facteur clé de durabilité : les villes ayant impliqué les habitants dès la conception du projet observent une meilleure appropriation et un plus grand respect du matériel.

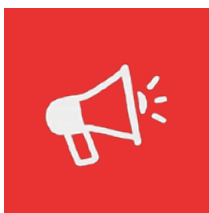
**« LES JEUNES RESPECTENT DAVANTAGE LE TERRAIN QUAND ILS
SAVENT QU'IL A ÉTÉ PENSÉ POUR EUX »**

Ville du Havre

Enfin, les discussions ont mis en lumière la nécessité d'une coordination nationale ou interrégionale, permettant de mutualiser les retours d'expérience, les données de fréquentation et les initiatives réussies. Une telle dynamique renforcerait la cohérence du dispositif Caisse d'Épargne et favoriserait l'émergence d'un réseau apprenant de collectivités.

En somme, la gouvernance constitue le véritable fil rouge de la pérennité étant donné qu'elle conditionne la qualité de l'usage, la mixité des publics, la continuité des animations et la capacité à entretenir et valoriser les infrastructures dans le temps.





Communication, valorisation et mesure : vers une culture du suivi partagé

L'un des derniers enseignements majeurs issus des deux temps de travail concerne la nécessité d'une stratégie de communication et de suivi plus structurée. Si les collectivités reconnaissent l'impact positif des terrains en matière de pratique libre et de cohésion sociale, la valorisation de ces réussites demeure encore parcellaire, souvent dépendante de l'engagement individuel d'élus ou de techniciens locaux.



Les participants ont ainsi rappelé que la communication ne se limite pas à la promotion d'un équipement, mais qu'elle joue un rôle déterminant dans la construction du récit collectif autour du sport en libre accès.

« IL FAUT RACONTER L'HISTOIRE DU TERRAIN, DIRE QU'IL APPARTIENT À TOUT LE MONDE »

Ville de Paris

Les collectivités les plus avancées ont d'ailleurs inscrit leurs terrains dans une stratégie plus globale de ville active et sportive, associant sport, culture et inclusion. La ville du Havre, par exemple, intègre ses terrains dans un écosystème de friches culturelles, tandis que Paris réfléchit à une application mobile recensant les équipements et les créneaux disponibles.



« ON VEUT MONTRER QUE LA VILLE EST UN TERRAIN DE JEU »

Ville du Havre

« ON TRAVAILLE SUR UNE CARTOGRAPHIE DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS POUR FACILITER L'ACCÈS ET LA VISIBILITÉ »

Ville de Paris

Cette approche contribue à renforcer le sentiment d'appartenance et la légitimité des usagers, en particulier des jeunes et des publics éloignés du sport institutionnel. Elle constitue également un outil de reconnaissance pour les collectivités investies, en rendant visibles leurs actions et leurs impacts.



Le recours à des figures sportives ou à des ambassadeurs locaux peut alors être un levier puissant de mobilisation. La présence d'athlètes, notamment lors des inaugurations, suscite une forte adhésion, notamment auprès des jeunes filles.

« QUAND J'ARRIVE AVEC UNE MÉDAILLE, MÊME LES ENFANTS QUI NE ME CONNAISSENT PAS ÉCOUTENT. ÇA CRÉE TOUT DE SUITE UNE CONNEXION »

Emmeline Ndongue, Ancienne joueuse de l'équipe de France de Basket

Cette stratégie de « visibilisation par l'exemple » apparaît d'autant plus pertinente qu'elle contribue à lutter contre les stéréotypes de genre et à renforcer l'image inclusive du dispositif.



Enfin, plusieurs collectivités ont exprimé leur volonté de renforcer la mesure d'usage et d'impact. Certaines, comme la ville de Paris, expérimentent des outils innovants de suivi :

« ON TESTE DES CAPTEURS THERMIQUES ET DES QR CODES POUR MESURER LA FRÉQUENTATION »

Ville de Paris

Ces démarches traduisent un mouvement vers une culture du pilotage par la donnée, encore naissante dans le domaine du sport de proximité. Elles permettraient, à terme, de constituer une base commune d'indicateurs, facilitant la comparaison et la capitalisation entre territoires.

Cette ambition rejoint les réflexions nées en début d'enquête et qui concerne la création d'un observatoire partagé du sport en libre accès, réunissant collectivités, associations, fédérations et financeurs, afin de consolider la connaissance et d'orienter les futures politiques d'investissement.



En parallèle, les collectivités plaident pour des retours d'expérience structurés :

**« CE SERAIT UTILE DE SAVOIR COMMENT FONT LES AUTRES,
QUELLES RÈGLES ILS ONT MISES EN PLACE, QUELS PARTENARIATS
ONT MARCHÉ »**

Ville de Lucé

Une telle mutualisation renforcerait la cohérence du dispositif et encouragerait la diffusion de bonnes pratiques, qu'il s'agisse de gestion, d'animation ou d'inclusion.



RECOMMANDATIONS

Sur la base des résultats croisés émergent sept axes de travail qui permettraient de renforcer à moyen-long terme l'impact social des terrains de sport Caisse d'Epargne. Elles s'articulent autour des leviers identifiés, à savoir animation, inclusion, gouvernance, évaluation et ancrage territorial.

1.

Structurer des dispositifs d'animation régulière et inclusive

p.37

6.

Renforcer la communication et le récit collectif autour des terrains

p.43

2.

Renforcer la concertation et la gouvernance locale multi-acteurs

p.38

7.

Favoriser la pérennité financière et sociale du dispositif

p.44

3.

Développer des programmes d'inclusion ciblés (genre, handicap, publics éloignés)

p.39

8.

Recommandations opérationnelles immédiates : actionner l'héritage des Jeux et renforcer la mesure d'impact social du dispositif

p.46

4.

Mettre en place un dispositif national de suivi et d'évaluation partagée

p.40

Renforcer l'inclusivité des aménagements

5.

Valoriser les bonnes pratiques et capitaliser sur les retours d'expérience

p.42

Structurer un système de mesure d'impact partagé

Valoriser la dimension RSE et communication extra-financière

Structurer des dispositifs d'animation régulière et inclusive

L'animation constitue un levier central de réussite du dispositif porté par les Caisses d'Épargne. Si la mise à disposition d'équipements en libre accès favorise la pratique autonome, les retours d'expérience montrent qu'en l'absence d'un cadre régulier et identifiable, ces espaces risquent d'être sous-utilisés ou accaparés par un public restreint, souvent masculin et déjà sportif.

Afin de garantir une appropriation durable et collective, il est recommandé de mettre en place, sur chaque site, un programme d'animation planifié, coconstruit avec les acteurs locaux (clubs, associations, éducateurs, établissements scolaires, maisons de quartier, etc.).

Ce programme pourrait combiner :

- des créneaux hebdomadaires encadrés par des éducateurs ou bénévoles formés ;
- des événements ponctuels (tournois, initiations, journées thématiques) permettant d'attirer de nouveaux publics ;
- des ateliers de sensibilisation à la mixité, au respect et au partage de l'espace.

Ces animations doivent viser la diversité des usages : jeunes et familles, pratiquants réguliers et néophytes, garçons et filles, personnes valides et en situation de handicap.

Une attention particulière doit être portée à la coordination entre les acteurs associatifs et institutionnels : les collectivités peuvent par exemple désigner un référent local de terrain, chargé d'assurer la cohérence des interventions et la continuité des actions.

Enfin, l'animation doit être pensée comme un outil de prévention et de cohésion sociale. Les éducateurs de proximité jouent un rôle clé pour créer un climat de confiance, désamorcer les tensions d'usage et rendre les espaces accessibles à tous.

Cette structuration de l'animation pourrait être soutenue par un dispositif d'accompagnement national, en lien avec les fédérations concernées (Fédérations de basketball et de handball), pour proposer des outils, des formations et des financements incitatifs.

En somme, l'enjeu n'est pas seulement d'animer ponctuellement les terrains, mais de faire de l'animation un pilier de leur gouvernance locale, garantissant leur appropriation par une pluralité de publics et leur contribution durable à la vie des quartiers.

2.

Renforcer la concertation et la gouvernance locale multi-acteurs

L'un des enseignements structurants de l'évaluation est la nécessité de renforcer la gouvernance locale du dispositif.

La réussite des terrains, tant en matière d'usages que de pérennité, dépend directement de la capacité des acteurs du territoire à coopérer, à partager une vision commune et à articuler leurs interventions dans la durée.

Les collectivités ayant mis en place une coordination régulière entre services municipaux, associations, clubs sportifs et structures éducatives ont observé une meilleure appropriation des équipements et une réduction des conflits d'usage. À l'inverse, l'absence de coordination peut conduire à une dilution des responsabilités ou à un essoufflement du projet après son inauguration.

Il est ainsi recommandé d'instaurer, pour chaque terrain, un comité local d'usage rassemblant :

- les représentants de la collectivité et du service des sports ;
- les associations et clubs partenaires ;
- des représentants des habitants et des jeunes usagers ;
- le cas échéant, des acteurs économiques ou culturels du quartier.

Ce comité aurait pour mission de :

- définir et actualiser les règles d'usage du terrain (créneaux, chartes de cohabitation, maintenance) ;
- coordonner les actions d'animation et de communication ;
- suivre les indicateurs d'usage et les retours d'expérience ;
- anticiper les besoins d'évolution (éclairage, mobilier, signalétique, sécurité).

Cette approche permettrait de transformer la gouvernance du projet en un espace de dialogue citoyen, où chaque acteur trouve sa place et contribue à la vie du lieu. Elle favoriserait également la responsabilisation des usagers, un facteur reconnu de durabilité :

À une échelle plus large, la création d'un réseau interterritorial de coordination (à l'échelle régionale ou nationale) pourrait être envisagée. Ce réseau permettrait de mutualiser les pratiques réussies, d'outiller les collectivités et d'assurer la cohérence sur le long terme.

En définitive, renforcer la gouvernance locale, c'est consolider le rôle des terrains comme biens communs partagés, gouvernés collectivement et ancrés durablement dans les dynamiques de cohésion sociale des territoires.

3.

Développer des programmes d'inclusion ciblés

(genre, handicap, publics éloignés)

L'évaluation du dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne» met en évidence un paradoxe : si l'accessibilité physique des terrains est globalement assurée, leur inclusion sociale et symbolique reste encore inégale.

La fréquentation demeure majoritairement masculine, et les personnes en situation de handicap sont très rarement présentes, malgré des aménagements conformes aux normes.

Cette situation souligne la nécessité de compléter l'approche « libre accès » par une politique d'inclusion proactive, fondée sur des actions ciblées et des partenariats spécialisés.

Afin de garantir un véritable droit effectif à la pratique pour tous, plusieurs leviers sont à mobiliser :

- Créneaux et animations dédiés : mise en place de temps de pratique réservés à certains publics (femmes, personnes en situation de handicap, seniors, etc.), animés par des éducateurs formés à la gestion inclusive des espaces partagés.
- Mutualisation du matériel adapté : création d'un pool de fauteuils sportifs et d'équipements spécifiques mutualisés à l'échelle intercommunale ou régionale, afin de surmonter les contraintes logistiques et financières.
- Formation des encadrants : sensibilisation des éducateurs, bénévoles et animateurs à l'accueil de publics mixtes, au management inclusif et à la déconstruction des stéréotypes de genre dans la pratique.
- Partenariats avec les associations spécialisées : appui sur des structures expertes pour concevoir et animer des actions de découverte et de sensibilisation.

Ces initiatives doivent être accompagnées d'une communication positive et valorisante, mettant en avant la diversité des pratiquants et favorisant l'identification. La féminisation et l'inclusion ne peuvent être envisagées comme des résultats spontanés de la pratique libre : elles doivent devenir des objectifs explicites du dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne», intégrés à sa gouvernance, à son animation et à ses indicateurs de suivi.

En encourageant ces démarches volontaristes, les Caisses d'Epargne et les collectivités partenaires affirmeraient la vocation du projet : faire des terrains non seulement des lieux d'activité physique, mais aussi de rencontre, de représentation et d'émancipation pour tous les publics.

4.

Mettre en place un dispositif national de suivi et d'évaluation partagée

L'évaluation conduite dans le cadre de ce rapport met en évidence la richesse des initiatives locales, mais aussi la difficulté à disposer d'une vision consolidée de l'impact global du dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne».

Les données disponibles sont encore parcellaires, hétérogènes et souvent qualitatives, ce qui limite la capacité à mesurer les retombées sociales, à comparer les pratiques et à piloter l'évolution du programme à moyen terme.

Plusieurs collectivités, à l'image de la Ville de Paris, ont d'ores et déjà engagé des démarches innovantes et ces expérimentations témoignent d'une volonté d'aller vers une culture du suivi et de l'évaluation en continu, mais elles gagneraient à être harmonisées et mutualisées à l'échelle nationale.

Il est ainsi recommandé de mettre en place, et en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs, un dispositif national d'observation et d'évaluation partagée.

Ce dispositif pourrait s'articuler autour de trois piliers :

1. Une base commune d'indicateurs

- Quantitatifs : nombre d'utilisateurs, répartition par âge, genre et niveau de pratique, fréquence d'usage, taux d'animation.
- Qualitatifs : perception de l'accessibilité, sentiment de sécurité, mixité observée, satisfaction des utilisateurs, effets perçus sur la cohésion sociale.

2. Une plateforme de mutualisation des données et retours d'expérience

- Outil numérique collaboratif, permettant aux collectivités de partager leurs innovations (animation, gouvernance, inclusion, communication).
- Espace de capitalisation des bonnes pratiques, nourrissant les politiques publiques locales et nationales.

3. Un rendez-vous annuel de suivi et de valorisation

- Organisation d'un séminaire national réunissant les collectivités partenaires, les fédérations sportives, les associations et les Caisses d'Epargne pour restituer les données, croiser les analyses et définir les priorités d'action.

Ce système de suivi partagé permettrait de passer d'une logique de projet à une démarche apprenante, fondée sur la connaissance, l'évaluation et la coopération.

Il contribuerait également à l'objectivation de l'impact social du dispositif, en documentant sa contribution aux politiques publiques de santé, de cohésion sociale et de développement territorial.

Enfin, la mise en place d'indicateurs harmonisés renforcerait la crédibilité et la visibilité du programme auprès des partenaires publics et privés, facilitant son financement et sa diffusion dans la durée.

En somme, ce dispositif de suivi partagé représenterait une évolution majeure : il ferait des 120 terrains non pas seulement un ensemble d'équipements, mais une communauté d'apprentissage territoriale au service de la transformation sociale par le sport.



5.

Valoriser les bonnes pratiques et capitaliser sur les retours d'expérience

La mesure d'impact réalisée à la demande de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne a permis de révéler une grande diversité d'approches locales : certaines collectivités ont misé sur l'animation régulière, d'autres sur la mixité, la médiation, ou encore sur le lien entre sport et culture. Cette richesse d'expériences constitue une ressource collective précieuse, mais elle reste encore peu structurée et difficilement accessible.

Les participants au focus group ont exprimé un besoin partagé : disposer d'un cadre leur permettant de s'inspirer mutuellement, d'éviter les erreurs déjà rencontrées et de reproduire les réussites.

Afin de tirer pleinement parti de cette intelligence collective, il est recommandé de mettre en place un dispositif de capitalisation et de valorisation des bonnes pratiques, articulé autour de trois leviers complémentaires :

1. Une bibliothèque nationale des initiatives locales

Recensement des actions réussies autour de cinq thèmes clés :

- animation inclusive ;
- gouvernance locale ;
- accessibilité et inclusion ;
- aménagements innovants et design actif ;
- communication et mobilisation citoyenne.

Chaque fiche projet pourrait décrire le contexte, les partenaires impliqués, les freins rencontrés, les résultats observés et les enseignements transférables.

2. Des rencontres régionales ou nationales d'échanges entre territoires

Ces rencontres permettraient de partager les résultats d'évaluation, d'encourager les coopérations interterritoriales et de construire une culture commune du sport en libre accès.

3. Une communication valorisante autour des réussites locales

La production et le partage de récits inspirants renforceraient la visibilité du dispositif et contribueraient à en faire un marqueur de l'engagement sociétal des Caisses d'Épargne.

En capitalisant sur les retours d'expérience, les Caisses d'Épargne, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et leurs partenaires pourraient ainsi consolider un réseau apprenant de territoires, dans lequel chaque collectivité ne serait plus seulement bénéficiaire du programme, mais actrice d'une dynamique nationale de transformation.

Ce processus de capitalisation favoriserait la montée en compétence collective, l'harmonisation des pratiques et la diffusion d'un modèle de gestion durable et inclusive des équipements sportifs en libre accès.

6.

Renforcer la communication et le récit collectif autour des terrains

Au-delà de leur fonction sportive, les terrains de sport Caisse d'Epargne portent un message : celui d'un sport accessible, inclusif et ancré dans les territoires. Pourtant, les retours des collectivités montrent que cette dimension narrative est encore insuffisamment exploitée. La communication autour des terrains repose souvent sur des initiatives locales isolées, sans identité commune ni stratégie partagée.

Afin d'en faire de véritables symboles de la transformation des espaces publics par le sport, il est recommandé de renforcer la stratégie de communication et de valorisation du dispositif à trois niveaux : local, national et institutionnel.

1. Créer une identité commune

L'élaboration d'une charte graphique et narrative partagée permettrait d'unifier la communication visuelle et le positionnement du projet. Cette identité pourrait s'appuyer sur les valeurs d'inclusion, de proximité, de citoyenneté, et être déclinée sur les supports physiques (panneaux, signalétique, affichage) et numériques (site, réseaux sociaux, application).

Une telle cohérence renforcerait la visibilité du dispositif auprès des habitants et des partenaires, tout en consolidant l'engagement sociétal des Caisses d'Epargne.

2. Mobiliser des ambassadeurs et figures inspirantes

Le témoignage d'Emmeline Ndongue, ancienne internationale de basket, a illustré la puissance du rôle-modèle pour susciter l'adhésion et inspirer les jeunes, notamment les filles. S'appuyer sur un réseau d'ambassadeurs sportifs : athlètes, éducateurs, jeunes leaders locaux, permettrait de donner un visage humain au dispositif et de renforcer son ancrage symbolique.

3. Raconter la vie des terrains et leurs impacts

La communication doit valoriser les histoires de terrain : les initiatives locales, les événements citoyens, les parcours de jeunes, les transformations de quartier. Des formats courts et participatifs (vidéos, témoignages, mini-reportages, podcasts) pourraient alimenter une plateforme commune ou une campagne nationale.

À titre d'exemple, une carte interactive des terrains pourrait permettre de visualiser les sites, leurs animations, leurs retombées locales et les partenariats associés.

4. Articuler communication et inclusion

Enfin, la communication doit être pensée comme un levier d'inclusion. Elle peut contribuer à rendre visibles les femmes, les personnes en situation de handicap et les publics éloignés du sport, en valorisant leur présence et leurs réussites.

7.

Favoriser la pérennité financière et sociale du dispositif

Le dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne» se distingue par sa capacité à produire des effets rapides et visibles sur la vitalité locale : dynamisation de la pratique libre, animation de quartier, sentiment d'appartenance renforcé.

Cependant, les échanges menés du focus group ont souligné un enjeu récurrent : la difficulté à inscrire ces effets dans la durée.

La pérennité du projet repose sur deux piliers complémentaires :

- la pérennité financière, garantissant la maintenance, l'animation et la continuité de l'usage ;
- la pérennité sociale, assurant la mobilisation durable des acteurs et des usagers.

1. Diversifier les sources de financement

Pour éviter une dépendance exclusive aux budgets municipaux, il est recommandé de favoriser les cofinancements croisés associant :

- les collectivités territoriales (villes, intercommunalités, départements, régions) ;
- les fédérations sportives et leurs ligues régionales ;
- les acteurs privés locaux (entreprises, fondations, commerçants de proximité) dans le cadre de partenariats de mécénat ou de parrainage citoyen ;
- les dispositifs publics de soutien à l'innovation sociale (Agence nationale du sport, programmes « Impact 2024 », appels à projets santé, cohésion sociale ou inclusion).

Ces financements croisés permettraient d'assurer la maintenance, l'éclairage, le renouvellement du matériel, mais aussi de soutenir les actions d'animation et d'inclusion, souvent les plus fragiles financièrement.

2. Encourager la création de modèles d'économie sociale et solidaire (ESS)

La gestion et l'animation des terrains pourraient, sur certains territoires, s'appuyer sur des structures locales de l'ESS (associations, coopératives, entreprises d'insertion) afin de renforcer la durabilité économique tout en générant des retombées sociales.

Ces structures pourraient, par exemple :

- coorganiser des tournois ou événements solidaires ;
- gérer la location ponctuelle du matériel ou des espaces pour financer les activités sociales ;
- employer des jeunes en insertion pour la maintenance ou l'animation.

3. Soutenir la montée en compétences des acteurs locaux

La pérennité passe également par le développement des compétences en gestion de projet et en animation sociale. Un programme de formation ou d'accompagnement (en partenariat avec les fédérations, l'ANDES, Sport et Citoyenneté) pourrait être mis en place pour outiller les collectivités et associations.

4. Intégrer la maintenance dans les plans pluriannuels d'investissement

Enfin, la durabilité physique des terrains doit être anticipée dès la phase de conception. Intégrer la maintenance dans les budgets pluriannuels, prévoir des dispositifs de suivi technique et encourager des choix d'aménagement durables (matériaux résistants, éclairage économe, mobilier modulable) permettront de garantir la longévité des équipements.



8.

Recommandations opérationnelles :

actionner l'héritage des Jeux et renforcer la mesure d'impact social du dispositif

Au regard des enseignements issus des focus groups et des questionnaires, plusieurs leviers d'action concrets peuvent être mobilisés à court terme pour consolider l'impact social du dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne». Ces mesures, peu coûteuses et facilement déployables, permettent d'ancrer durablement le projet dans l'héritage des Jeux de Paris 2024, tout en préparant la structuration d'un futur observatoire national de la pratique libre.



Renforcer l'inclusivité des aménagements

Les retours des collectivités soulignent la nécessité d'adapter davantage les infrastructures aux besoins différenciés des publics.

- Installer des vestiaires et espaces de confort non mixtes, afin de favoriser la pratique féminine et la mixité choisie.



« **IL MANQUE DES SANITAIRES, C'EST COMPLIQUÉ POUR NOUS.** »

Utilisatrice d'un terrain en libre accès sur le frein matériel à la pratique régulière dans Audiar. (2024). Les pratiques de sports et loisirs dans les espaces publics du cœur de métropole rennais. Rennes Métropole, janvier 2024.

- Prévoir des zones d'attente, bancs et abris pour encourager la venue des familles et renforcer la convivialité.
- Veiller à une signalétique claire et inclusive, combinant repérage visuel, information sur l'accessibilité, et messages positifs autour de la mixité et du respect.



Structurer un système de mesure d'impact partagé

L'absence d'outils de mesure harmonisés constitue un frein au pilotage du dispositif. Une stratégie de collecte et d'analyse de données pourrait être développée à court terme autour de trois axes :

- Généraliser l'utilisation d'outils connectés : généraliser les expérimentations parisiennes (capteurs thermiques, QR codes, bornes interactives) pour suivre la fréquentation et le profil des usagers.
- Tisser des partenariats fédéraux : impliquer les clubs et ligues dans le suivi de la fréquentation et la coanimation des espaces, en lien avec les Caisses d'Epargne régionales.



- Mettre en place une base de données mutualisée : créer un tableau de bord national, consolidant les données locales et facilitant le reporting social et extra-financier.

**« ON ARRIVE À COMPTER NOS CYCLISTES,
MAIS PAS ENCORE LES BASKETTEURS. »**

Ville de Paris



Valoriser la dimension RSE et communication extra-financière

L'investissement des Caisses d'Épargne représente aujourd'hui l'un des efforts les plus conséquents d'un acteur privé en matière d'infrastructures sportives de proximité après Paris 2024.

Il est recommandé de :

- Intégrer les indicateurs sociaux du projet (mixité, inclusion, occupation des espaces) dans le reporting RSE;
- Formaliser une stratégie de sponsoring à impact, conditionnant les financements futurs à des objectifs mesurables d'inclusion, d'égalité et de durabilité ;
- Communiquer sur la contribution du dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Épargne» aux Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment les ODD 3, 5, 10 et 11.



**« LE DISPOSITIF DES CAISSES D'ÉPARGNE DÉMONTRE QUE
L'INVESTISSEMENT SOCIÉTAL S'INSCRIT DANS UN HÉRITAGE DURABLE. »**

Pierre Macé, directeur général de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne



Établir un calendrier d'actions "héritage Paris 2024"

Pour maximiser l'effet d'entraînement des Jeux Olympiques et Paralympiques, les actions suivantes pourraient être programmées dès 2026 :

- Printemps : Campagne nationale "Les Terrains pour toutes" (tournois mixtes, initiations féminines, défis intergénérationnels).
- Été : Lancement pilote du "Terrains Inclusifs Tour", en lien avec les fédérations et les Caisses d'Épargne régionales.
- Automne : Publication annuelle du baromètre des terrains de sport Caisse d'Épargne, croisant données d'usage, retombées sociales et innovations territoriales.

Conclusion générale

Le dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne», illustre la capacité de l'investissement sportif à devenir un levier d'utilité sociale et territoriale.

En soutenant la création et la rénovation d'équipements en libre accès sur l'ensemble du territoire, il contribue à la fois à la promotion de l'activité physique pour tous, à la revitalisation des espaces publics, et à la construction d'un sport plus inclusif et citoyen.

L'évaluation conduite par le Think tank Sport et Citoyenneté met en lumière des résultats encourageants : les terrains sont globalement bien implantés, appropriés par les jeunes et les habitants, et participent à une occupation positive des quartiers. Ils incarnent une politique sportive de proximité moderne, ancrée dans les enjeux contemporains de santé publique, de cohésion sociale et de durabilité urbaine.

Cependant, les échanges menés ont aussi souligné les conditions nécessaires à la pleine réussite du projet :

- **la structuration de l'animation** pour garantir la mixité et éviter la captation exclusive ;
- **la mise en place de gouvernances locales partagées**, permettant de pérenniser les usages et d'entretenir la dynamique collective ;
- **le développement d'initiatives ciblées** pour renforcer la féminisation, l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'ouverture aux publics éloignés ;
- **la capitalisation et le suivi partagé** des données et retours d'expérience, gages de pilotage et d'amélioration continue.

Ces constats nourrissent un ensemble cohérent de recommandations opérationnelles allant de la structuration des dispositifs d'animation à la création d'un observatoire national, en passant par la valorisation des réussites locales et la consolidation des modèles économiques.

À moyen terme, le dispositif des Caisses d'Epargne pourrait ainsi évoluer vers un réseau apprenant de territoires, unis par une vision commune : celle d'un sport de proximité accessible, inclusif et durable.

En plaçant l'évaluation, la coopération et la participation citoyenne au cœur de leur stratégie, les Caisses d'Epargne confortent leur rôle d'acteur majeur du développement territorial et de la transition sociale par le sport.

Le sport n'est plus seulement un outil d'animation : il devient un langage commun, un facteur de cohésion, un vecteur de citoyenneté.

Le dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne» s'inscrit pleinement dans cette ambition. Il préfigure une nouvelle génération d'infrastructures sportives : ouvertes, partagées et porteuses de sens, où chaque coup de ballon, chaque rencontre et chaque initiative locale contribuent à bâtir des territoires plus solidaires et plus vivants.

En outre, ce rapport illustre la capacité d'un acteur financier coopératif à conjuguer investissement économique, utilité sociale et ancrage territorial. Avec le dispositif «120 terrains de sport», les Caisses d'Epargne se positionnent aujourd'hui comme le premier réseau financeur d'infrastructures sportives de proximité en France, juste après l'effort national déployé dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Au-delà du financement, leur engagement s'inscrit dans une démarche stratégique de long terme, alignée sur les priorités du groupe en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de développement durable. Le soutien à la pratique libre, inclusive et intergénérationnelle rejoint directement les piliers de la politique extra-financière du groupe :

- **Cohésion sociale et inclusion territoriale** : en soutenant des projets situés majoritairement dans des quartiers prioritaires ou des zones périurbaines, les Caisses d'Epargne participent activement à la réduction des inégalités territoriales d'accès au sport et à la santé.
- **Santé et bien-être** : les terrains encouragent la pratique régulière d'une activité physique, contribuant à la lutte contre la sédentarité et à la promotion d'un mode de vie plus actif.
- **Égalité femmes-hommes** : en accompagnant les collectivités dans la féminisation des usages, les Caisses d'Epargne soutiennent la transformation durable des espaces publics et des pratiques sportives.
- **Transition écologique et urbaine** : la réhabilitation de friches, de squares et d'espaces partagés s'inscrit dans une logique d'urbanisme actif et de réutilisation responsable du foncier.

En agissant à la fois comme catalyseur d'innovation territoriale et comme acteur de la cohésion sociale, les Caisses d'Epargne contribuent à faire du sport un bien commun et un levier concret d'inclusion. Il préfigure un modèle vertueux où le secteur bancaire coopératif met sa puissance d'action au service de l'intérêt général, dans un équilibre assumé entre solidarité, performance et durabilité.

120 TERRAINS Caisse d'Epargne

80

terrains déjà implantés
sur un objectif de 120 !

Le dispositif "120 terrains de sport Caisse d'Epargne" vise à rendre accessible des espaces sportifs dédiés à la pratique du basket 3x3 et du handball.

Objectif : rendre l'activité physique accessible à tous et renforcer l'inclusion sociale et territoriale.

Un lieu de cohésion



😊 Ce qu'il faut retenir :

L'animation

Un rôle **clé** pour faire
vivre les terrains auprès
de **tous** les publics !



Catalyseur d'une entente locale

le dispositif fédère collectivités, clubs, éducateurs et associations autour d'un référent territorial qui impulse coordination, mutualisation et dynamique de quartier.

+ de jeunes

les terrains sont « pris d'assaut » dès leur ouverture, surtout par les 15-25 ans.

37%

des usagers réguliers sont des femmes dans les équipements sportifs de plein air contre 63% d'hommes, pour favoriser la pratique féminine les animations sont un levier décisif.

src : INJEP (2022) et du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2022)



Ou ?

Sur tout le territoire Français

Positionnés près des parcs, écoles ou entre deux cités, ils réduisent les tensions et favorisent le mélange des publics.

Accessibilité renforcée

revêtements adaptés et artistique, rampes, visibilité et éclairage mais un besoin de matériel inclusif (fauteuils sportifs, ballons adaptés).

Terrains = biens communs

Les projets co-conçus avec les habitants affichent moins de dégradations et une meilleure appropriation.

« Ces terrains offrent une expérience gratuite, spontanée et attrayante, favorisant la lutte contre la sédentarité et le développement du lien social. Ils sont installés en priorité dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). »



**CAISSE
D'EPARGNE**

VOS ACTIONS

CONTRIBUENT À 6 OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne» s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'Agenda 2030 des Nations Unies, en contribuant de manière transversale à six Objectifs de Développement Durable (ODD). **Au-delà de la promotion du sport, il participe à la construction de territoires inclusifs, solidaires et durables, où l'activité physique devient un levier d'émancipation et de cohésion.**



Bonne santé et bien-être :

Favorise la pratique régulière d'une activité physique de proximité, en libre accès, contribuant à la lutte contre la sédentarité et l'inactivité physique et à la prévention des maladies chroniques.



Égalité entre les sexes

Encourage la féminisation de la pratique sportive à travers des actions ciblées, la mixité des usages et la mise en visibilité de rôles modèles féminins.



Réduction des inégalités

Rend l'activité physique accessible aux publics éloignés du sport, notamment les jeunes des quartiers prioritaires, les familles et les personnes en situation de handicap.



Villes et communautés durables

Participe à la requalification de l'espace public, à la cohésion sociale et à l'animation des quartiers, en transformant les terrains en lieux de vie ouverts et partagés.



Paix, justice et institutions efficaces

Renforce la gouvernance participative locale à travers des comités d'usage et une gestion concertée entre acteurs publics, associatifs et citoyens.



Partenariats pour la réalisation des objectifs

Illustre la réussite d'un partenariat multi-acteurs entre les Caisses d'Épargne, les collectivités, les fédérations sportives et les associations, au service de l'intérêt général.



LABEL

« IMPACT SOCIAL DU SPORT »

Le label **Sport et Citoyenneté** tend à rendre visible le niveau d'impact des projets accompagnés par notre Think Tank. Il s'ancre dans une démarche qualité et est articulé autour d'un référentiel de conditions confidentiel, dont une grille de lecture est transmise aux porteurs de projet accompagnés.

Cette grille de lecture a pour objet d'offrir à nos partenaires des clés d'analyse et d'identifier les axes de développement de leur dispositif vers l'amélioration de son impact social.



NIVEAU 1 : PROJET SOLIDAIRE

- ✓ Le projet est d'utilité sociale
- ✓ Le projet mobilise le sport de manière pertinente
- ✓ Le projet réalise partiellement ses objectifs
- ✓ Le projet participe à la conduite du changement
- ✓ Le projet touche un nombre réduit de bénéficiaires



VOTRE NIVEAU ACTUEL L'ARGENT



NIVEAU 2 : PROJET CITOYEN

- ✓ Le projet adopte une démarche innovante
- ✓ Le projet réalise la plupart de ses objectifs
- ✓ Le projet a une action transversale
- ✓ Les effets sociaux du projet sont nombreux et consolidés
- ✓ Le projet implique des acteurs de l'écosystème sportif
- ✓ Le projet s'adresse à un public conséquent

NIVEAU 3 : PROJET SPORT ET CITOYENNETÉ

- ✓ L'impact social du projet est important, durable et pérenne
- ✓ Le projet est facteur de transformations sociales
- ☐ Le projet réalise tous ses objectifs
- ☐ La gouvernance du projet est structurée et transparente
- ☐ Le projet fait l'objet d'une stratégie d'essaimage aboutie
- ☐ Les réussites du projet sont recensées dans un livrable de bonnes pratiques





Le dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Épargne», à la croisée de l'aménagement urbain, du sport et de la citoyenneté, se distingue, comme ont pu le souligner les résultats de recherche, par son ambition et son caractère structurant : favoriser la pratique sportive libre et inclusive, au plus près des habitants, tout en revalorisant l'espace public et en soutenant le lien social dans les territoires.

Le dispositif incarne une approche résolument moderne du sport, au service de l'intérêt général. Les terrains en libre accès déjà déployés témoignent d'une véritable dynamique nationale portée par des collectivités engagées, principalement situées en quartiers prioritaires ou en zones périurbaines. Ces terrains ne sont pas de simples infrastructures mais sont devenus des lieux de vie, de rencontre et de cohésion, où se mêlent jeunes, familles, associations et clubs locaux.

Le projet se distingue également par sa capacité d'innovation sociale. En s'appuyant sur le concept de pratique libre, les Caisses d'Épargne réinventent le rapport entre sport, citoyenneté et territoire. Les terrains constituent des laboratoires d'expérimentation où se rencontrent des enjeux multiples : inclusion sociale, féminisation, accessibilité, mixité intergénérationnelle, santé publique et urbanisme actif. Les collectivités accompagnées ont par ailleurs démontré leur capacité à animer, réguler et entretenir ces espaces dans une logique de co-construction locale, contribuant ainsi à renforcer le sentiment d'appartenance et la responsabilisation citoyenne.

Enfin, le dispositif s'illustre par une vision partenariale solide : il mobilise à la fois des acteurs publics, des clubs, des associations et des figures inspirantes du monde sportif, témoignant d'une démarche collaborative structurante.

À travers leur dispositif «120 terrains de sport», les Caisses d'Épargne démontrent qu'un investisseur privé peut devenir un acteur de transformation sociale, en plaçant le sport au cœur d'un projet de société fondé sur la proximité, la solidarité et la durabilité.

Pour toutes ces raisons, le Label Argent Sport et Citoyenneté est attribué aux Caisses d'Épargne pour la qualité, la cohérence et l'impact de leur engagement au service d'un sport accessible à tous.

Didier Poulmaire,
Président du Think tank Sport et Citoyenneté



EN ROUTE VERS L'OR :

VERS UN MODÈLE DE COOPÉRATION ET D'ÉVALUATION EXEMPLAIRE

Si le dispositif «120 terrains de sport Caisse d'Epargne» atteint déjà un haut niveau de performance et d'impact social, certains leviers peuvent encore être activés pour franchir un cap et viser le Label Or Sport et Citoyenneté.

Trois axes d'évolution structurants se dégagent :

1. Vers un modèle national de gouvernance partagée

L'institutionnalisation de comités locaux d'usage, formalisés dans chaque territoire, permettrait d'assurer une gouvernance plus participative et une meilleure pérennisation des usages. À terme, un réseau national de coordination des 120 terrains pourrait voir le jour, mutualisant les retours d'expérience et consolidant la démarche d'apprentissage collectif.

2. Vers une capitalisation et un suivi harmonisé

La mise en place d'un observatoire national de la pratique libre, avec des indicateurs communs, un suivi d'impact et une base de données partagée, renforcerait la crédibilité du dispositif et sa capacité à inspirer d'autres acteurs publics et privés. Ce suivi constituerait un atout majeur pour documenter les effets du projet sur la santé, la cohésion sociale et l'égalité des chances.

3. Vers un essaimage structuré et un rayonnement international

En partageant la méthodologie de leur dispositif sous forme de guide ou de « boîte à outils », les Caisses d'Epargne pourraient le positionner comme une référence européenne de l'aménagement sportif inclusif. Des coopérations avec d'autres banques coopératives ou collectivités européennes (via Erasmus+ ou Interreg) offriraient des perspectives d'essaimage à l'échelle transnationale.

En consolidant ces trois dimensions gouvernance, capitalisation et essaimage, le dispositif déployé par les Caisses d'Epargne a tous les atouts pour franchir le dernier palier et devenir un modèle d'excellence du sport citoyen, où innovation, inclusion et durabilité s'unissent pour transformer durablement les territoires.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrews, D. L. (2017). *Basketball and Urban Life: The Cultural Politics of Playgrounds*. Routledge.
- Atelier parisien d'urbanisme (2025), L'utilisation des équipements sportifs municipaux à Paris. Analyse des pratiques, des publics et des dynamiques territoriales, Ville de Paris, Direction de la Jeunesse et des Sports, 62 p.
- Audiar. (2024). Les pratiques de sports et loisirs dans les espaces publics du cœur de métropole rennais. Rennes Métropole, janvier 2024.
- Bergsgard, N.A and Norberg, J. R. (2010). Sport policy and public health in the Nordic countries: The case of open-access sport facilities. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 12(3), 367–383.
- Bodin, D., & Héas, S. (2012). Les city stades : entre démocratisation du sport et reproduction des inégalités. *Sociologie du Sport*, 3(1), 45–62.
- Coalter, F. (2018). *Sport for social inclusion and community development: A critical sociology*. Routledge.
- Coutras, J. (2002). Violences urbaines et restauration de l'identité spatiale masculine. *Espaces, Populations, Sociétés*.
- Haudenhuyse, R., Theeboom, M., & Coalter, F. (2021). Theories of social impact through sport. *Sport in Society*, 24(9), 1505–1521.
- Imrie, R., & Hall, P. (2022). *Inclusive Design and the Built Environment: Disability and Public Space*. Routledge.
- Inserm. (2019). *Activité physique : Prévention et traitement des maladies chroniques*. Paris : Les éditions Inserm.
- Kelly, L. (2011). 'Social Inclusion' through Sports-Based Interventions? *Critical Social Policy*, 31(1), 126–150.
- Kern, L. (2021). *Feminist City: Claiming Space in a Man-Made World*. Verso.
- Kitchin, R. (2021). *Disability, Space and Society: An Introduction*. Routledge.
- Kipfer, S. (2019). Playgrounds and power: Urban basketball courts as contested spaces. *Urban Studies*, 56(12), 2437–2454.
- Koohsari, M. J., Mavoa, S., Villanueva, K., Sugiyama, T., Badland, H., Kaczynski, A. T., Owen, N., & Giles-Corti, B. (2015). Public open space, physical activity, urban design and public health: Concepts, methods and research agenda. *Health Place*, 33, 75–82. <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2015.02.009>
- Lieber, M. (2019). *Genre, espace et socialisation : La fabrique des inégalités dans l'espace public*. Paris : CNRS Éditions.
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2020). *Directives sur l'activité physique et la sédentarité*. Genève : OMS.
- ORME. (2022). *Encourager les pratiques sportives des femmes dans l'espace public : Impact sur la mixité des terrains de sport dans le cadre du projet Paris Sportives*. Paris : Ville de Paris, octobre 2022.
- Spaaij, R., & Westerbeek, H. (2010). Sport business and social capital: A contradiction in terms? *Sport in Society*, 13(9), 1356–1373.
- URBACT. (2024). *Public spaces regeneration through integrated urban sport hubs (RE-GEN) Baseline Study*. Bruxelles : URBACT Secretariat.
- Van Bottenburg, M. (2022). 'Sportieve' motieven. *Wedstrijdvervalsing in de breedtesport*. *Sport & Strategie*, 16(1), 18–19.

**Sport and
Citizenship**
Sport serving society



**Sport et
Citoyenneté**
Le Sport au service de la société



T.+33 (0)2 41 36 21 96
contacts@sportetcitoyennete.com

www.sportetcitoyennete.com

@SportandCitizen

*Le sport au service
de la société*



Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou ses ayant-cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.